33e ANNÉE (4e SÉRIE) — No 46 — 16 NOVEMBRE 1911

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. / 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS
D'UN VIEUX MORALISTE

LA VIE HEUREUSE

§ 17. — Le Vrai, le Beau et le Bien surnaturels, sources de vie humaine heureuse sur la terre. — IN IPSO VIVIMUS, MOVEMUR ET SUMUS.

LUI. — Et votre Ile des Plaisirs?

MOI. — Nous y sommes toujours...

LUI. — ...sur la côte...

MOI. — ...Oui, sur la côte seulement, jusqu'à présent.

LUI. — Nous n'allons pas en rester là, je suppose.

MOI. — Bien entendu !... C'est l'intérieur surtout qui est intéressant.

LUI. — Eden !... Eldorado !... Le Paradis terrestre, quoi !

MOI. — Vous l'appellerez comme il vous plaira quand nous l'aurons visité à loisir.

LUI. — La côte est jolie, j'en conviens, mais nous l'avons peut-être assez vue.

MOI. — Pas trop !... C'était bien quelque chose, et de fort utile, il me semble, que de mettre en évidence tout ce qu'une saine philosophie spiritualiste, solidement renforcée par la foi chrétienne, peut fournir déjà de félicités purement naturelles à la vie humaine. Entrons maintenant, sans autre préambule, dans le palais « réservé » des félicités d'ordre surnaturel, que l'infiniment bonne Providence offre à profusion aux enfants de la foi révélée et du Christ Rédempteur.

LUI. — Palais réservé?... Voilà une épithète que je n'aime guère.

MOI. — Je veux dire : palais où tout homme quelconque peut entrer librement, mais où il faut entrer pour voir et goûter les merveilles qu'il renferme. N'est-ce donc pas clair ainsi?

LUI. — Si l'entrée est libre, je retire mon observation. Après tout, on peut bien dire que les richesses de nos musées sont choses réservées à qui veut les aller voir où elles sont.

MOI. — Encore faut-il se donner la peine d'y aller !

LUI. — Sans doute...

MOI. — ...Et tant pis pour qui se refuse à y aller... C'est sa faute !

LUI. — D'accord !... Mais passons, je vous prie. C'est un détail insignifiant.

MOI. — La visite de notre musée surnaturel sera aussi simple qu'édifiante...

LUI. — Fatigantes, les visites de musées !... pour moi du moins !... Ça donne le vertige.

MOI. — Pas celle-là, vous allez voir !... à la condition que vous me permettiez de la diviser en trois séances...

LUI. — ...Comme dans les guides... Voyons un peu : Première séance?

MOI. — Première séance, pour aujourd'hui : Comment la Foi est *pourvoyeuse* de vie heureuse humaine ;

Deuxième séance : Comment la Foi est *régulatrice* de vie heureuse ;

Troisième séance : Comment la Foi résout en vie heureuse le problème de la *douleur*.

LUI. — Si vous me montrez tout cela !... parfait !... Et puis, je reconnais ce plan-là...

MOI. — C'est exactement celui qui nous a servi déjà...

LUI. — ...Oui, je m'en souviens... à propos de philosophie spiritualiste purement naturelle...

MOI. — ...quand nous avons ensemble cherché et trouvé dans l'éducation normale de la pure raison naturelle, *pourvoyeuse* et *régulatrice* de plaisirs, une source largement abondante de vie humaine heureuse...

LUI. — ...que supprime criminellement la philosophie matérialiste ou agnostique de nos vilains petits manuels neutres. Je n'ai pas oublié cela.

Moi. — Alors, je n'ai plus qu'à commencer ma démonstration.

Lui. — Vous allez me démontrer quelque chose?

Moi. — Eh oui! Ne vous l'ai-je pas annoncé?... J'ai à vous dire aujourd'hui pourquoi et comment la Foi est, comme la raison dans son ordre, mais de façon infiniment plus féconde et efficace, *pourvoyeuse de bonheur* pour la vie humaine.

Lui. — Démonstration inutile! Je vous en dispense... Avec l'éternelle béatitude au bout de l'existence terrestre, la cause est entendue, et la conclusion s'impose d'elle-même: la vie humaine, telle que la Foi nous la présente, est parfaite « dans son ensemble, » grâce à son heureuse terminaison finale et malgré le malheur qui l'accable dans sa triste évolution temporelle!... Je vous vois venir, allez!... La théorie est simple, et commode le procédé qui ferme d'un coup, à l'avance, toute issue aux objections. Tenez, voici, résumé en deux lignes, tout ce que vous allez me dire: Qu'importe le douloureux gémissement de la vie humaine ici-bas du berceau à la tombe, si le céleste Paradis est au bout?

Moi. — Voilà une sottise, doublée d'un blasphème, qui, Dieu merci! n'est jamais sortie et ne sortira jamais de ma bouche!

Lui. — Comment, une sottise?... un blasphème?... Est-ce que je rêve?... J'ai pourtant entendu prêcher cela...

Moi. — Jamais!...

Lui. — ...et je suis bien sûr d'avoir lu cela couramment imprimé dans les livres de piété.

Moi. — Jamais!... Apportez-m'en un seul!...

Lui. — Voyons!... vous comprenez bien pourtant ce que je veux dire...

Moi. — Oui, parfaitement!

Lui. — C'est une énormité?

Moi. — Absolument!... et vous allez tout de suite en convenir. Votre phrase pourrait passer sans l'abominable premier mot auquel vous l'accrochez. Vous dites: *Qu'importe?*... Voilà l'horreur!... *Qu'importe,* cela signifie, dans le cas présent surtout, que la misère humaine sur la terre est chose indifférente, négligeable, à cause de la béatitude future; cela signifie que Dieu veut l'homme malheureux ici-bas d'abord, quitte à le dédommager dans l'éternité; que le bien dont il nous gratifie après la mort est la rançon du mal dont il nous écrase auparavant pendant la vie!... Or, c'est là 1° une sottise, une absurdité philosophique dont j'ai déjà fait justice, vous en souvient-il? quand je vous ai rappelé que toute créature est créée pour tendre naturellement à son *bien-être,* et donc que l'homme est créé pour atteindre, au cours de sa vie terrestre, la félicité que *postule sa nature,* et que peuvent permettre les circonstances de son évolution normale; et de plus, c'est là 2° un blasphème, un outrage à l'infinie *bonté* de Dieu qui, tirant l'homme du néant, ne peut pas, vous m'entendez? ne peut métaphysiquement pas, sans cesser d'être Dieu, faire autrement que de le vouloir heureux, et je dis: temporellement heureux pendant sa vie mortelle.

Lui. — Il n'y réussit guère, en tout cas!

Moi. — A qui la faute?... A sa volonté essentiellement *bonne,* donc amoureuse de notre propre bien, ou à notre volonté, si souvent mauvaise, donc ennemie de notre propre bien, dans les abus qu'elle fait de sa liberté?

Lui. — La liberté est un cadeau précieux. Qu'il nous la laisse donc; c'est bien! Mais au moins pourrait-il, à ce qu'il semble, nous aider davantage à en user mieux.

Moi. — Que voulez-vous dire?

Lui. — Ne peut-on souhaiter que sa grâce surnaturelle soit plus efficace, nous défende mieux de nos naturelles ou coupables faiblesses?

Moi. — Si sa grâce est trop efficace, vous criez au fatalisme, à la tyrannie, à la ruine du libre arbitre... Si elle l'est trop peu, vous accusez Dieu de se faire, par son inertie, complice de nos fautes!...

Lui. — Le problème est bien délicat... N'y a-t-il donc point de solution moyenne qui sauvegarde le bon accord de notre liberté avec les efficacités douces de l'amour divin à notre endroit?

Moi. — Si!... La providentielle Sagesse infinie y a songé avant nous, et c'est précisément la merveilleuse réalisation de cette harmonie que je voudrais maintenant vous faire comprendre, admirer, aimer de toutes les puissances de votre âme!

Lui. — Je ne demande pas mieux!... Mais il reste bien entendu que vous n'allez pas me servir de la métaphysique d'outre-tombe... Le Paradis, c'est très beau!...

Moi. — ...Et un peu lointain, n'est-ce pas?...

Lui. — ...Oui!... C'est le futur... Mieux vaut le laisser à sa place et n'en pas parler quand le présent seul est en cause.

Moi. — N'en point parler du tout?... Voilà à quoi je ne m'engage pas... Entre catholiques ce serait vraiment un peu exagéré... Il interviendra à son heure...

Lui. — ...Après que vous aurez tenu votre promesse... Car vous avez promis, avec accompagnement de termes un peu durs à mon adresse, — sottise, blasphème, — de démontrer que la Foi, c'est le plein épanouissement de la vie humaine heureuse ici-bas...

Moi. — ...De la vie humaine terrestre... oui, terrestre, parfaitement!... sans préjudice de ce qu'y peut ajouter le complément futur de l'éternelle et absolument parfaite béatitude dans la patrie.

Lui. — Cela va de soi... Mais parlons d'abord

du temps présent... de notre actuelle et temporelle vallée de larmes.

Moi. — Veuillez donc d'abord considérer ce que la Révélation ajoute au modeste capital des seules vérités accessibles — et combien difficilement ! — aux forces naturelles de la raison. Que peut savoir l'homme, avec certitude de précision, du *vrai* qu'appellent l'alimentation substantielle de son intelligence et la bonne conduite normale de sa vie?... A peu près rien !... Qu'en sait-il par la Foi?... A peu près tout !

Lui. — La science pourtant a progressé sans la foi...

Moi. — Vous voulez dire : la connaissance de la matière, l'étude analytique de ses propriétés, le calcul de ses forces, leur utilisation pratique pour le bien-être sensible et sensuel de la vie du corps?... Mais, est-ce là toute science humaine ?... Est-ce là même de la science?

Lui. — C'est quelque chose !

Moi. — Oui, et c'est peu, malheureusement, dans une vie qui, par définition de nature, doit être avant tout une vie intellectuelle et morale... Et pendant que progressait la connaissance de la matière, qu'est devenue parmi ses maladroits idolâtres la science de nos origines et de nos fins, la science de Dieu, la science du bien et du mal, du péché et de sa rédemption, la science de la liberté, de la vertu, de la Providence et de l'immortalité, de la vraie science morale enfin, et du vrai bonheur de la vie présente?

Lui. — Il est vrai que pour ce terrain-là nous avons reculé sur toute la ligne...

Moi. — ...Et nous ne sommes pas au bout des reculades, des finales culbutes vengeresses !... Mais nous avons dit cela déjà suffisamment... Passons !... Des trois sources de la vie heureuse...

Lui. — ...le vrai, le beau et le bien... je me rappelle !...

Moi. — ...c'est le vrai qui est la plus radicale, et indispensable de tout point, la première...

Lui. — ...Mieux ou plus que cela encore, si je vous ai bien compris : c'est la vie elle-même !

Moi. — Oui !... L'appréhension et assimilation du vrai est la forme supérieure de la vie... Or, voilà que le vrai qui nous est apporté par la Révélation sort, non plus de la courte nature ambiante, mais des entrailles mêmes de Dieu, qui nous donne à vivre sa propre vie intellectuelle !... Par la raison naturelle nous engendrons vaille que vaille, au fond de notre esprit, une pensée qui est bien nôtre et seulement nôtre, fatalement courte, débile, sujette aux tares de son infirme origine. Par la Foi nous pensons la pensée même de Dieu ; c'est son Verbe que nous concevons à notre tour dans notre intelligence, son Esprit dont vit l'amour surnaturalisé de notre volonté. Ce sont ses secrets profonds, impénétrables à la raison, ses mystérieux desseins de Sagesse, de Bonté, de Miséricorde et de Justice, qu'il nous fait apercevoir en lui au fond de son ineffable essence, non pas dans l'évidente clarté de la future gloire céleste, mais grâce à l'élévation surnaturelle de notre intelligence par la Foi, qui est proprement un don transcendant de connaissance divine au sens formel du mot, et comme la phosphorescence, obscure encore, mais émanée d'En-Haut, d'où jailliront plus tard les béatifiantes clartés du paradis...

Lui. — ...Révélation parfaite celle-là,... et inédite !...

Moi. — ...Non !... pas inédite !... Entendez-moi bien. Assurément nous saurons du nouveau, et beaucoup sans doute, en compagnie des élus ;... mais tout ce que la parole de Dieu nous aura appris par la Foi restera vérité identique dans les deux états, temporel et céleste, sauf bien entendu la différence de clarté et de pénétration intuitive que nous vaudra le remplacement de la Foi par la Lumière de gloire.

Lui. — La parole de Dieu ne peut se donner un démenti, c'est évident. Elle est par définition vérité essentielle, absolue, immuable !... Je comprends cela pour l'Ecriture Sainte... Mais les dogmes ?

Moi. — Les dogmes catholiquement définis sont paroles divines, dites par Dieu dans l'Ecriture ou la Tradition. L'Eglise n'y intervient que pour affirmer authentiquement leur origine révélée et fixer comme il convient la formule humaine de l'enseignement céleste.

Lui. — J'entends des gens se plaindre de la multiplicité croissante des dogmes,... dont leur raison se trouve gênée... Ne serait-il pas plus logique de souhaiter qu'il y en ait davantage ? Car enfin, tant qu'à se faire notre maître d'école, il semble qu'un pareil professeur, Dieu, nous eût rendu bon service en nous communiquant plus généreusement les trésors de sa science.

Moi. — Vous venez de répondre vous-même à votre propre question... L'enseignement de la foi est, comme on dit, *hétéronome*, — venu du dehors, — par rapport à la raison, dont le mode naturel d'intelligence est *autonome* et consiste dans l'évolution spontanée de ses énergies du dedans. Trop peu de révélation laisserait l'homme exposé aux périls d'une autonomie de pensée sans limite, disons en langue ordinaire, exposé à ne trouver dans sa naturelle raison ni la certitude, ni la rapidité, ni l'universalité des vérités élémentaires qui doivent être la base et la règle pratique fondamentale de sa vie ; et, d'autre part, trop de révélation laisserait l'homme exposé aux périls d'une hétéronomie absorbante, ou, en langue ordinaire,

exposé à voir sa raison paralysée, condamnée à l'inertie, par l'invasion ou l'éclat exagéré des illuminations d'en-haut.

Lui. — *In medio veritas !*

Moi. — Oui !... La sagesse divine s'est tenue à égale distance de ces deux extrémités fâcheuses. C'est un secours que la Foi offre à notre raison, et non pas un chloroforme susceptible d'anéantir ses naturelles facultés ; un secours, réduit au minimum des indications nécessaires et suffisantes pour nous empêcher de faire fausse route, pour peu que notre libre arbitre veuille bien s'y prêter, et non pas un enseignement encyclopédique *de omni re scibili* qui puisse jamais dispenser notre nature de ses essentielles fonctions que l'ordre de la grâce suppose toujours, ne supprime et ne supplée jamais.

Lui. — Ce que vous dites là me fait plaisir. Au fond, sans oser l'avouer, je n'étais pas loin de trouver indiscrète...

Moi— ...et gênante...

Lui. — ...oui, gênante, l'intervention de la Foi dans l'éducation de notre esprit. J'en comprends mieux maintenant la raison d'être et la providentielle mesure, et je saurai que répondre à ceux qui accusent la Foi d'étouffer les naturelles et légitimes « autonomies » de la raison. Au surplus, nous avons déjà, il me semble, touché ce point-là. Je m'excuse de vous y avoir encore un instant arrêté.

Moi. — Et voici maintenant une courte et panoramique perspective sur cette mesure providentielle...

Lui. — ...Très large encore...

Moi. — ...Oui !... pas trop cependant... des richesses intellectuelles que nous apporte la Révélation, qui sont par là même autant de sources nouvelles de vie heureuse pour l'humanité sur la terre...

Lui. — ...Comme le vrai, le beau et le bien dans l'ordre naturel philosophique...

Moi. — Parfaitement !... et c'est tout juste ce plan que j'allais vous proposer.

Lui — Alors, nous intitulons ce chapitre : Du vrai, du beau et du bien surnaturels dans leurs rapports avec la vie heureuse de l'homme sur la terre...

Moi. — ...Ou, en termes plus simples : Comment la Foi par le vrai, le beau et le bien surnaturels qu'elle nous communique, est, elle aussi, et de façon infiniment supérieure, pourvoyeuse de félicité temporelle... Notez que je dis bien félicité temporelle, pour le temps présent.

Lui. — Entendu !

Moi. — Le vrai, d'abord !... Je vous ai dit déjà quel appoint de clartés et de certitudes la raison naturelle trouve dans la Révélation sur toutes les vérités essentielles qui intéressent avant tout la normale orientation, et donc le vrai bonheur de la vie humaine.

Lui. — Il y a en effet beaucoup de philosophie dans le catéchisme...

Moi. — L'existence de Dieu, la création du monde et de l'homme, la Providence, la spiritualité de l'âme, son immortalité, les fins dernières de la vie, les sanctions futures, la liberté et la conscience, la loi morale naturelle et la distinction du bien et du mal basée sur l'autorité transcendante de Dieu principe et fin de toute moralité, les préceptes fondamentaux du Décalogue, la loi de charité et de justice, les limites fixées sur tous ces points, et beaucoup d'autres encore, aux divagations indéfinies de la raison déraisonnante, etc., etc... Voilà déjà un joli trésor de vérités, en soi naturelles, et accessibles à la raison pure, mais qui gagnent singulièrement, qui gagnent tout, à se présenter sous l'éclat de la lumière surnaturelle de la Foi, comme paroles issues de la bouche même de Dieu.

Ne nous eût-elle rendu que ce service-là, il est certain que la Révélation aurait déjà puissamment contribué à la bonne normale éducation de l'esprit et du cœur de l'homme, tant troublés, hélas ! et gâtés par le contact des erreurs et des vices au milieu desquels, livrée à ses seules forces, elle se débat sans cesse, impuissante et malheureuse !

Ce n'est pas tout ! Même avec cela nous sommes loin de compte. La Révélation nous apprend encore, toujours sous la garantie de la même divine infaillibilité, le secret de nos origines et de nos destinées, le sens intégral et toute la raison d'être de la vie dans le temps et dans l'éternité ; elle nous apprend, par exemple, — car je ne puis tout dire dans un résumé, — elle nous apprend l'état de sainteté native du premier homme sortant des mains de Dieu, les circonstances de sa chute originelle, la répercussion de cette chute sur toute sa descendance, et par là même l'explication du mystère qui met aux prises dans le fond de notre être l'amour du bien avec la native tendance au mal ; elle nous apprend aussi le secret de la Réparation et du relèvement de l'humanité déchue, par toute la doctrine et toute la pratique des deux sublimes merveilles de la miséricorde divine : l'Incarnation et la Rédemption ; elle nous apprend la nouvelle, et cette fois inamissible, élévation de l'homme régénéré par le Baptême ou la Contrition à l'état de grâce, disons, puisque c'est vrai, à l'état de déification ; elle nous apprend les moyens de sanctification et de salut mis généreusement, indéfiniment, à notre disposition : sacrements et sacramentaux, Eglise, hiérarchie, sacerdoce, ministère apostolique doctrinal, symbole et liturgie, grâces actuelles de toutes sortes, pour toutes les conditions, tous les besoins, toutes les maladies et toutes les santés ; elle nous apprend la valeur vraie de la vie humaine surnaturalisée, la puissance de la

prière, la fécondité morale de la douleur, la richesse des mérites, leur application aux besoins de nos frères et amis, la communion des saints, l'unité sociale profonde de l'humanité entière dans les trois formes successives, harmoniquement ordonnées, intimement compénétrées, de sa vie intégrale : militante, souffrante, triomphante ; elle nous apprend l'efficace intervention, dans nos affaires, et des anges, et de la T. S. Vierge, et des saints ; elle nous révèle aussi le mystère de la puissance du démon sur la terre depuis la chute d'Adam, son rôle public ou occulte, mondial ou privé, dans la lutte qui met aux prises, depuis le commencement jusqu'à la fin du monde, la Cité du bien et la Cité du mal. D'un mot, enfin, elle nous apprend pourquoi et comment la Trinité s'est faite nôtre, s'est installée en plein centre de notre vie par l'action du Père, la présence réelle eucharistique du Fils, l'amour sanctifiant du Saint-Esprit !...

Lui. — C'est très beau !... Jolie synthèse de la doctrine catholique !

Moi. — Non !... attendez un peu... Dites : C'est très *vrai*... Du *beau* il sera question tout à l'heure.

Lui. — Sans doute, c'est vrai...

Moi. — ...Je tiens à accentuer cette caractéristique, pour vous bien montrer ce que la Foi apporte de richesses incomparables à l'intelligence humaine. Car ce sont là des *connaissances,* des vues inédites sur les profondeurs de la Vérité Eternelle dans son être et ses temporelles manifestations.

Lui. — Qui vous conteste cela?

Moi. — Pas vous... tant mieux !... Mais il ne manque pas de gens qui consentent encore volontiers à admirer les opérations actives de la vie surnaturelle, ses expansions plus ou moins édifiantes au dehors, sans vouloir songer que la Révélation, avant d'être une œuvre d'action est tout d'abord, essentiellement, avant tout, une Pensée, une Doctrine...

Lui. — ...Je vous devine... donc, une *vie!*

Moi. — Mieux que cela !... *la vie* par excellence, ou, si vous tenez à la précision des termes, la source immédiatement divine de la vie humaine la plus parfaite qui se puisse rêver pour elle.

Lui. — J'entends bien !... D'après tout ce que nous avons dit à propos de la vie et de ses degrés relatifs d'excellence, la Foi étant la Pensée même de Dieu, son assimilation pour nous est la vie même de Dieu, autant qu'elle peut être communiquée à une créature...

Moi. — ...D'où je vous demande tout de suite la permission de conclure, en passant, à l'extrême nécessité, pour l'homme qui cherche le *bien-être,* de vivre cette vie-là, et à l'abîme de *mal-être,* donc de malheur sans fond, où il tombe quand il s'en prive, comme cherche à l'en priver l'enseignement naturaliste et matérialiste de nos petits manuels scolaires neutres, sans Dieu et sans Foi !

Lui. — Pour moi, j'ai toujours regardé comme incomplet un homme sans la religion catholique.

Moi. — Incomplet, oui... et vous allez voir à quel point il l'est quand nous aurons touché un mot des émotions esthétiques du Beau surnaturel dont il se prive...

Lui. — ...Pourquoi un mot?... Le sujet est intéressant...

Moi. — ...Trop !... et il faudrait du temps pour le développer !... Au surplus, il est de méditation facile... Chacun peut à l'aise le creuser suivant la trempe de son tempérament artistique. C'est de quoi je vous sais très capable par vous-même, sans avoir besoin d'y être aidé, et ce qui me permettra d'être bref en restant clair.

Lui. — Ça m'est égal... Je n'oublie pas la promesse que vous m'avez faite déjà de revenir un jour là-dessus, entre nous... On en reparlera...

Moi. — Quelque définition qu'on veuille donner du beau, quelque élément qu'on y veuille présenter comme caractéristique — splendeur du vrai, harmonie des parties dans le tout, unité, grandeur, puissance, etc., — une idée simple et sûre domine toute cette controverse métaphysique, à savoir 1° que le Beau suprême absolu c'est Dieu, et donc 2° que le beau créé sera d'autant plus beau qu'il s'approchera davantage de l'Idéal éternel, subsistant, vivant, du Beau Incréé.

Lui. — C'est évident !... Mais où se trouve le mélange des deux?...

Moi. — ...Où est le mélange des deux?... C'est sérieusement que vous posez une pareille question?... Est-ce que nous ne venons pas à l'instant de constater comment dans l'ordre surnaturel Dieu en trois Personnes mélange sa vie à la nôtre?

Lui. — J'accorde cela.

Moi. — Eh bien !... Le beau est-il séparable de l'être, de la vie?... et quand Dieu-Vrai se révèle à vous, concevez-vous que Dieu-Beau puisse rester caché dans la coulisse, comme s'il n'y avait pas identité absolue entre les deux?

Lui. — Peut-être !... mais avouez que ce côté de sa face — vous permettrez cette expression? — nous frappe moins...

Moi. — ...Je vous ai déjà dit pourquoi, à propos du beau naturel. La perception esthétique n'est pas à la portée de tout le monde, pas plus que le goût du beau n'est un facteur essentiel de la vie.

Lui. — Il est vrai que bien des gens s'en passent.

Moi. — Ne revenons pas là-dessus... Nous n'avons pas à disserter présentement sur la plus ou moins grande universalité du goût

esthétique parmi les hommes, ni sur les conditions pratiques de sa genèse, de son évolution, de son perfectionnement. Un seul point est à mettre en lumière : le caractère du Beau surnaturel et sa comparaison d'infinie supériorité avec le beau de la nature.

Lui. — Nous restons sur le terrain objectif?...

Moi. — ...Absolument !... et sur ce terrain-là...

Lui. — ...Vous avez cause gagnée à l'avance...

Moi. — ...Et comment ne l'aurais-je pas?... Tout à l'heure, à l'exposé très sommaire du dogme catholique vous répondiez vous-même par le premier cri spontané de votre admiration : C'est très beau !

Lui. — Je suis persuadé que beaucoup de bons esprits seraient amenés plus vite à la Foi si on leur présentait, plus et mieux qu'on ne le fait d'ordinaire, tout ce qu'il y a de merveilleusement grand et séduisant au point de vue du beau dans l'esthétique des dogmes, de la Révélation, de l'ordre surnaturel en général.

Moi. — C'est bien mon avis... Cette méthode d'apologétique en vaut pratiquement une autre. Rien d'étonnant si Dieu, qui est Beau, séduit l'âme humaine par sa Beauté, laquelle est Lui en définitive, toujours, une face réellement indistincte de sa vivante Vérité ! Mais ceci est un peu de l'apriori. Voyons de plus près le mélange.

Vous souvient-il d'avoir lu quelque part dans l'Ancien Testament cette phrase prodigieusement suggestive? C'est le Juif qui parle : « Est-il quelque part un peuple si grand qu'il ait ses dieux tout près de lui comme nous avons Jéhovah notre Dieu ? » et dans le Nouveau Testament l'écho renforcé de cette parole sublime : « C'est en Dieu que nous vivons, agissons, existons. » Je vous l'ai dit, d'un mot nouveau mais expressif : c'est de l'*homothéisme*, la vie à deux dans une mutuelle et profonde compénétration. Mieux que par la Création Dieu s'est donné à nous, s'est fait nôtre, la chair de notre chair, la vie de notre vie, la pensée de notre pensée, par l'Incarnation, l'Eucharistie, la Grâce. Aucun peuple, aucune religion, aucune doctrine ne peut se flatter d'un pareil *mélange!* Là, et là seulement, se vérifie au pied de la lettre, et la parole juive qui montre Jéhovah partageant familièrement la vie de son peuple d'adoption, et la parole de S. Paul qui montre l'ineffable imprégnation de l'homme sanctifié par le contact de la Trinité dans la vie surnaturelle de la grâce.

Lui. — C'est superbe, en vérité !...

Moi. — Partez de là, maintenant, pour contempler à votre aise, dans la plus céleste intuition du Beau, toutes les ramifications de la Divinité, — Vérité et Beauté, — dans les détails de notre vie qu'elle anime, grandit, transfigure indéfiniment, pour peu que notre libre arbitre corresponde à ses amoureuses complaisances. Voyez, du reste, comment l'efflorescence du beau accompagne l'épanouissement de la vie surnaturelle plus parfaite dans l'histoire des saints, et demandez-vous pourquoi un œil catholique, bien préparé, reste en extase devant une peinture de Fra Angelico, le *Couronnement de la Vierge* par exemple, malgré les imperfections du dessin, les naïvetés de la technique artistique de ce temps-là !...

Lui. — En principe, toutes les œuvres divines sont belles. Encore faut-il avoir, comme vous dites, l'œil préparé pour les comprendre.

Moi. — Sans doute !... tout comme il faut avoir l'oreille et le goût préparés pour goûter une fugue de Bach. Cette préparation, Dieu la donne vite aux âmes simples qui reçoivent humblement les lumières de sa grâce dans le contact vivifiant de sa présence. D'autres l'acquièrent par l'effort personnel de leur propre éducation esthétique, doublée d'un sens religieux surnaturel plus ou moins développé. Il n'y a pas jusqu'aux incroyants qui ne soient capables d'apercevoir, au moins dans ce qu'elle a de plus humainement saisissant, quelque chose de la transcendante beauté de la synthèse surnaturelle catholique.

Lui. — On a même remarqué que notre religion, dans les manifestations extérieures de sa liturgie, et aussi dans ses admirables œuvres de charité et de vie supérieurement vertueuse, met à la portée du vulgaire des émotions de beauté parfaitement accessibles aux simples, aux esprits les moins cultivés.

Moi. — En tout cas personne n'échappe aux évidences aveuglantes de ce que l'Amour surnaturel de Dieu est venu verser de *Bien* dans le cœur de l'homme sur la terre...

Lui. — Qu'est-ce que cela, l'Amour surnaturel de Dieu pour nous?... Je crois comprendre, mais je ne suis pas bien sûr...

Moi. — Comparez un instant le Dieu métaphysique de la philosophie purement naturelle, le Dieu simplement créateur et gouverneur du monde, avec le Dieu de la Révélation, le Dieu que je puis bien appeler, sans crainte d'équivoque entre nous, le Dieu surnaturel : et, pour bien faire la comparaison, rappelez-vous le peu que le Dieu philosophique a livré de son être aux investigations de la raison pure, aux plus sublimes méditations des Platons de tous les temps, comparez, dis-je, avec le don que nous fait le Dieu de la Foi, de tout lui-même, de sa Pensée profonde, de ses trois Personnes, de toute sa propre vie intime qui est Vérité, Beauté, Bonté infinies. Entre les deux il y a, — ce n'est qu'une vague métaphore, — il y a toute la différence de la froide photographie à la possession de l'original, de l'image à la vivante appréhension,

par le cœur et les sens, du contact réel avec l'objet aimé.

Lui. — Contact réel, possession immédiate !... c'est beaucoup dire en ce qui concerne nos relations avec la Divinité...

Moi. — ...Ce n'est pas trop dire... pas assez !... Laissez donc la « Divinité » aux païens... et, chrétiennement, parlez de *notre* Dieu personnel et vivant de la foi...

Lui. — ...C'est Dieu toujours...

Moi. — ...Eh bien !... si vous le trouvez trop « Dieu » encore, si vos yeux craignent de soutenir bien en face l'éclat de sa majesté, allez à la Crèche, à Nazareth, à Béthanie, au Calvaire... C'est Dieu toujours... le voilà fait Homme pour vous servir, vous approcher, vous tendre une main comme la vôtre, vous attirer sur un Cœur comme le vôtre... C'est Dieu et c'est l'Amour infini, le souverain Bien qui se donne à vous, se met à vos pieds, se fait votre serviteur, vous parle en frère, en ami... C'est Dieu, donc l'Infinie puissance... C'est Dieu, donc l'infinie Bonté... Il vous aime,... donc il vous veut et vous apporte *du bien;* il ne peut pas, c'est impossible, vous vouloir ni vous apporter autre chose... Voilà l'Amour surnaturel !... l'unique et parfaite source du bonheur humain dans l'indéfinie communication du souverain Bien !

Lui. — Il nous apporte des espérances... surtout...

Moi. — Blasphème encore !... Voilà un « surtout » que vous allez regretter...

Lui. — L'espérance est une vertu théologale... Allez-vous par hasard la biffer du Catéchisme catholique?

Moi. — Oui, c'est une vertu, et magnifique, et béatifiante non moins que les deux autres, ses sœurs, la Foi et la Charité. Mais, remarquez-le bien, vous n'avez pas parlé de la vertu d'Espérance dans votre interjection ; vous avez dit : On nous offre *des espérances... surtout...* On nous promet monts et merveilles au-delà de la tombe ; en attendant, l'Amour divin, très généreux paraît-il dans le Paradis, nous laisse froidement malheureux sur la terre !... Voilà l'horreur contre laquelle je proteste de toutes les énergies de ma raison et de ma foi.

Dieu serait cruel — autant nier même son existence ! — s'il ne nous offrait que des perspectives sur le bonheur futur, si son Amour actuel pour nous sur la terre n'était pas ce qu'est tout amour, l'acte qui consiste à vouloir du bien, tout le bien possible, tout de suite, à celui qu'on aime ; si, voulant et pouvant nous rendre heureux, son Amour impuissant se complaisait au spectacle de notre vie malheureuse, plus malheureuse encore après le passage de son Christ parmi nous, puisque les devoirs et complications de la Loi nouvelle n'auraient fait que rendre le poids de la vie plus lourd à porter qu'auparavant, et sans autres compensations que des espoirs à échéance aléatoire, lointaine. Cruel enfin et menteur, à lui comme à nous, si, après avoir, comme Créateur, déposé au fond de nos entrailles, dans les plus essentielles exigences de notre nature, l'instinct, fatal comme une loi de nature, qui nous entraîne à la conquête du bonheur dans la vie présente, il était venu comme Rédempteur faire auprès de nous une œuvre surnaturelle de mensonge, contradictoire avec la loi fondamentale de notre être !...

Lui. — ...Vous poussez trop au noir mon mot de tout à l'heure... Il y a malentendu...

Moi. — ...Eh oui !... Il y a malentendu !... Sempiternellement, à la même stupide et vulgaire objection...

Lui. — ...très répandue, en effet... je m'en fais toujours inconsciemment l'écho...

Moi. — ...il faut sans cesse opposer la même réponse, à savoir que certains hommes, trop nombreux, hélas !... privés des lumières normales, aussi bien de la raison que de la foi, se font du bien-être de la vie humaine terrestre une conception fausse, qui n'est pas celle de Dieu, ni donc celle de la vraie philosophie et de la Révélation... Voilà tout !... Le libre arbitre humain est là qui garde toujours la redoutable puissance de se révolter contre le bon sens et contre l'Amour divin, de préférer les voluptés sensuelles au *bien-être* intégral du composé humain, à l'harmonie hiérarchique de toutes ses facultés de connaître, d'aimer, de sentir et de jouir du vrai bonheur de vivre.

Lui. — Vous ne me prenez pas pour un de ces révoltés-là, je pense?...

Moi. — Un peu... Inconsciemment la nature mauvaise parle chez vous parfois plus vite et plus haut que votre raison et votre foi de bon catholique.

Lui. — Je ne dis pas non !... C'est un premier mouvement... d'ailleurs sans conséquence...

Moi. — Vous en aurez un second, meilleur, quand vous m'aurez laissé vous éclairer davantage sur les merveilles de l'Amour divin surnaturel dans l'œuvre de vie heureuse qu'il est venu accomplir parmi nous.

Lui. — Je ne demande pas mieux.

Moi. — Partons, je vous prie, de ce principe, que *bonheur* et *jouissance* ne sont pas choses identiques. La jouissance est un *acte*, passager ici-bas, de plaisir goûté par l'appétit satisfait, au moment de sa satisfaction...

Lui. — ...Au début surtout... car une satisfaction prolongée cesse vite d'être une jouissance... *Assueta vilescunt*...

Moi. — Le bonheur désigne plutôt un *état* durable, un mode d'être habituel, qui exclut la souffrance et comporte dans l'ensemble de la vie de l'homme une paix, une tranquillité

générale, faite de l'harmonie bien ordonnée de toutes ses parties, facultés et opérations, avec, de temps à autre, une dose de jouissances suffisante pour que leur désir inassouvi ne cause point de souffrance particulière.

Lui. — Les jouissances sont le condiment de la vie heureuse...

Moi. — Avez-vous remarqué qu'on trouve aisément le bonheur chez les autres, alors qu'on ne s'avoue jamais heureux soi-même?

Lui. — L'observation est juste. Je l'ai faite bien des fois.

Moi. — Cela vient précisément de ce que l'homme n'a pas conscience de ses *états* comme de ses *actes*. Cela vient encore de ce que le plaisir ne se trouve pas, pour lui au moins, à l'état aigu, dans la constatation réfléchie de ses états ou habitudes d'être, mais surtout et seulement dans les opérations qui mettent momentanément en exercice sa faculté appétitive du bien, spirituelle ou sensible. Et alors, un homme peut avoir une vie heureuse en fait, par comparaison avec d'autres qui ne l'ont pas, et cela sans y penser, sans y réfléchir et s'en rendre compte. Ceux qui souffrent et comparent leurs misères avec la calme tranquillité de cette existence sans privations ni douleurs, ont vite fait de conclure : cet homme-là est heureux. Mais lui ne souscrira pas à ce jugement, sinon par réflexion sur l'ensemble de sa vie, et avec de fortes réserves. Il se dira bien qu'il n'est pas malheureux comme son voisin ; c'est un jugement de l'esprit, qui pourra lui occasionner un certain plaisir abstrait, mais où il ne trouvera pas la satisfaction jouisseuse du bonheur.

Lui. — Alors personne n'est heureux ici-bas?

Moi. — Erreur !... Il y a beaucoup de gens heureux... sans le savoir.

Lui. — A quoi sert d'être heureux, si on ne le sait pas?

Moi. — A quoi sert de le savoir, si on l'est quand même?

Lui. — Ce serait une jouissance de plus...

Moi. — ...Dont l'absence ne cause aucun mal... dont la présence pourrait avoir de gros inconvénients, si le cœur humain trouvait ici-bas dans la seule possession des biens créés un terme où arrêter sa chasse au bonheur.

Lui. — Le bonheur parfait n'est pas de ce monde ! C'est entendu !

Moi. — Et voilà pourquoi un homme, aussi heureux que vous le supposiez, ne pensera ni ne dira jamais qu'il est heureux, parce qu'il trouvera toujours, au fond de ses désirs, un vide à combler, toujours quelque chose de plus et de mieux à convoiter...

Lui. — En attendant, il aura eu la chance de remplir des vides qui restent béants chez les autres... ce qui fait le bonheur inconscient du premier et le malheur très conscient des seconds !

Moi. — Très bien !... Ce sont justement ces vides laissés béants et douloureux dans l'âme humaine par les créatures ambiantes, que l'Amour divin surnaturel est venu combler, non pas totalement, c'est impossible tant que nous vivons sur la terre, mais de telle sorte que chacun y peut indéfiniment puiser de quoi se faire une vie heureuse, très heureuse, avec accompagnement de profondes jouissances, et nombreuses, à l'occasion.

Lui. — Vous parlez des biens d'ordre spirituel, de l'intelligence et du cœur?

Moi. — En première ligne, sans doute !... Ceux-là sont les plus nécessaires, les plus durables, les plus féconds en vie heureuse... Mais je n'exclus pas les autres, les biens du corps et des sens...

Lui. — ...A la bonne heure !... J'aime vous l'entendre dire !

Moi. — Pensez-vous donc que Dieu ignore les besoins du composé de chair et d'esprit que nous sommes, et vraiment imaginez-vous que sa surnaturelle Sagesse ait eu l'idée bizarre, contradictoire, de perfectionner le *bien-être* de l'âme sans viser parallèlement le *bien-être* du corps? *Mens sana in corpore sano:* « Une âme saine dans un corps bien portant... » telle est la formule de la vie chrétienne... de l'ascétisme le plus délicat...

Lui. — Va pour la santé !... Je sais que la morale surnaturelle s'en préoccupe et que le V^e^ précepte du Décalogue est parole de Dieu... Mais les plaisirs...

Moi. — ...Nous y revenons donc sans cesse !... Vous savez pourtant bien que les jouissances de plaisir, si elles sont un condiment, comme vous disiez très bien, un adjuvant de la vie heureuse, n'en constituent pas néanmoins le fond et l'essence. Je vous accorde d'ailleurs qu'ils en sont la résultante, l'épanouissement, la fine fleur si vous voulez, et que la vie heureuse n'est intégralement complète qu'autant que nous en avons la conscience actuelle dans la délectation de jouissance que procure la possession du bien désiré.

Lui. — ...Eh bien, alors?...

Moi. — ...Alors?... je m'empresse d'ajouter que la douce Providence surnaturelle, dans l'état de vie heureuse qu'elle nous offre, a pris soin de faire une large part, très large, aux plaisirs des sens, à côté des plaisirs de l'esprit et du cœur.

Lui. — Notre morale est pourtant plutôt sévère à l'endroit des jouissances sensuelles...

Moi. — ...Il y a plaisirs et plaisirs... Notre morale permet les uns et interdit les autres. Voilà de quoi se plaint la nature corrompue, qui rêve sur ce point-là le libre accès à toutes les voluptés. Nous avons dit cela déjà, et longuement.

Lui. — C'est un choix à faire !... parfois bien ennuyeux !...

Moi. — ...Mais, une fois le choix fait et la morale chrétienne adoptée, les plaisirs dangereux, qui conduisent au *mal-être* de l'homme, sont écartés, et subsistent seuls tous les autres, non seulement plus doux et profonds en eux-mêmes, mais aussi pleinement harmonisés avec le *bien-être* de la vie normale heureuse. Il n'est même pas besoin d'être saint pour goûter les émotions de joie et de bien-être *sensible* qui sont très souvent dans le corps comme l'écho de la paix et des surnaturelles jouissances dont la grâce remplit l'âme fidèle dans les épanchements de l'Amour divin.

Faut-il vous rappeler que les sacrements sont tous des moyens « matériels » de sanctification, qu'ils n'atteignent l'âme qu'au travers du corps, et donc qu'ils sont faits dans le plan de la Rédemption, ainsi que l'enseigne la théologie, pour la régénération, le bien-être, la vie heureuse enfin, et réjouissante, du *corps et de l'âme* tout à la fois?

Et les jouissances indicibles des yeux, des oreilles, de l'imagination, dans le contre-coup sensible des plaisirs esthétiques de l'art surnaturel et de la liturgie catholique dont nous parlions tout à l'heure?... Il n'y a pas jusqu'à la volupté sexuelle qui ne gagne, en somme, de plus vives, plus profondes et plus durables jouissances, à la sanctification du mariage chrétien par la vie surnaturelle de la grâce...

Lui. — ...Sur ce chapitre-là, vous avez raison...

Moi. — ...Et sur les autres aussi, je pense?... Mais c'est trop s'attarder sur des détails qui ne sont en définitive que le petit côté de la question. Prenons, je vous prie, l'homme tel qu'il est, dans son ensemble, avec toutes ses parties et l'harmonie hiérarchique qui doit normalement les faire concourir à la vie heureuse de la *personne humaine*. Je me résume et conclus : Ce n'est pas un bien terrestre, court, quelconque, mais la réalité vivante, la somme de tous les biens, le Bien de Dieu lui-même que l'Amour Incarné est venu offrir aux hommes dans la Révélation. C'est à toutes ses facultés, à toutes ses capacités de bien-être, de bien vivre et de bien jouir qu'il s'adresse, sous toutes les formes susceptibles de concilier Son immense désir de nous voir heureux par Lui et en Lui avec les tares originelles de notre nature, nos faiblesses, les redoutables abus de notre liberté. Nous contraindre violemment, malgré nous, à prendre place au banquet de la vie surnaturelle, cela, il ne le peut pas. Nous restons jusqu'au bout maîtres de répondre par un refus insultant à ses amoureuses sollicitations. Que ceux au moins qui se bouchent les oreilles pour ne pas entendre son invitation, jettent par la fenêtre un coup d'œil sur la table du festin. Je vous mets au défi de dire ce qui y manque, de tout ce qui peut aider la pauvre créature humaine à goûter les joies tranquilles de la vie heureuse sur la terre...

Lui. — ...Je vous arrête... La table est merveilleusement servie,... d'accord !... Mais, tout de même, pas autant que celle du Paradis !... Je veux bien qu'on y mange à son appétit... pendant que ceux qui s'entêtent à rester dehors vivent mal, souffrent de la faim et en meurent... Très bien !... Mais, une fois le repas terminé, l'appétit reviendra...

Moi. — ...Evidemment !... Le banquet terrestre passe... et l'appétit reste !... C'est la condition fatale, inévitable, de notre état présent... Aussi la vie heureuse ne peut-elle jamais être parfaite sur la terre... C'est là-haut que le repas « éternel » nous attend, là-haut que tous nos appétits seront définitivement comblés...

Lui. — ...En attendant...

Moi. — ...En attendant, nous avons, en plus des biens présents, l'Espérance des biens futurs ; et l'espérance est elle-même un bien actuel, qui contribue puissamment à notre bonheur. Dites-moi si espérer n'est pas saisir déjà par avance comme certaine, mais seulement différée, la réalisation future d'un désir? On a écrit, non sans raison, que le meilleur de la vie est fait de ses espérances. Qu'est-ce donc quand il s'agit, non plus d'un espoir vague et faillible, mais d'une certitude absolue basée sur la parole même de Dieu, qui ne peut pas ne pas tenir tout ce qu'il promet?... Vous avez tout à l'heure mal parlé de l'espérance...

Lui. — ...des espérances, au sens vulgaire et bas du mot, ainsi que vous me l'avez fait remarquer... mais non pas de la vertu d'Espérance.

Moi. — Vous en voyez mieux maintenant la raison d'être dans le plan de la vie surnaturelle, entre la Foi qui nous fait vivre de la Vérité divine et la Charité qui nous fait vivre de l'Amour divin. A côté des biens supplémentaires, spirituels et sensibles, par lesquels l'économie rédemptrice de la grâce concourt à l'édifice de notre vie heureuse actuelle, l'espérance apporte, à défaut de la possession réelle différée, le bonheur, *actuel* encore, que donne la certitude pleine d'y arriver après la mort.

Lui. — Il est donc bien faux de dire, comme cela se répète si souvent parmi les incroyants, que la doctrine catholique renvoie la vie heureuse de l'homme aux calendes d'outre-tombe, qu'elle n'apporte d'autre bien-être à l'humanité, au cours de sa vie temporelle, que le narcotique de l'espérance pour l'endormir sur ses propres misères, la douce hallucination par où l'on voudrait atténuer les douleurs du présent sous le rayonnement des perspectives enchanteresses de l'avenir...

Moi. — Oui, c'est faux !... L'Amour surnaturel de Dieu nous donne, pour la satisfaction maxima présentement possible de nos légitimes appétitions, une quantité indéfinie de biens,

moraux surtout, qui complètent les indigences de la vie heureuse réduite aux seules proportions de la nature.

Lui. — C'est déjà une forte supériorité en faveur de l'ordre surnaturel de la Révélation.

Moi. — En voici une autre : quand l'âme fidèle, transformée par la vertu chrétienne sous les influences de la grâce, constate malgré tout qu'après le bonheur même très grand de la vie humaine terrestre il lui reste encore d'autres biens plus définitifs et durables à désirer, la sainte Espérance est là pour nous en garantir la future possession et nous empêcher, en attendant, de souffrir de leur absence.

Lui. — Ainsi formulée, la thèse catholique de la Révélation comme source de vie heureuse actuellement pour l'homme sur la terre...

Moi. — ...de vie supérieurement, divinement, indéfiniment heureuse...

Lui. — ...cette thèse, dis-je, ne se heurte plus autant à l'objection tirée des considérations de la vie céleste future, l'Espérance n'étant plus, pour ainsi dire, qu'une affaire de seconde ligne...

Moi. — ...Très nécessaire, néanmoins...

Lui. — ...Sans doute !... et cependant, de seconde ligne tout de même, en ce sens qu'elle n'est ni tout le bien, ni le seul bien, ni le meilleur bien offert à l'homme dans l'ordre de la grâce, mais seulement la forte certitude, béatifiante encore pour le temps présent, qui comble le vide laissé par l'insuffisance des autres. C'est comme un pont jeté entre le temps et l'éternité, au bout duquel on voit l'idéal bonheur, mais qu'on ne traverse qu'à la mort...

Moi. — ...Ce qui n'empêche point qu'avant d'y passer nous goûtions dès maintenant tout le bonheur de vivre que l'Amour de Dieu, semeur de bien par définition, met à notre disposition au banquet de la vie surnaturelle, alimentée par les ineffables communications du Vrai, du Beau et du Bien directement émanées des profondeurs de la vie heureuse que vit la Trinité des Personnes, Père, Fils et Esprit-Saint, dans l'infinité de l'Etre divin !

Lui. — La poésie de cette doctrine est vraiment grandiose !... Nous planons dans le sublime !... J'en suis charmé, croyez-le bien... mais...

Moi. — ...Pas encore satisfait?...

Lui. — ...Que voulez-vous !... Je ne suis pas comme vous un théologien, professionnel de pareilles ascensions, un méditatif rompu à la contemplation d'un idéal si élevé... Tout cela est très vrai, très beau, très bon... mais...

Moi. — ...comme le coq de la fable... le moindre grain de mil ferait mieux votre affaire...

Lui. — ...Le grain de mil « pratique, » oui, vu, vécu dans la vie vraie courante de l'humanité.

Moi. — J'entends bien... Vous aimeriez voir de plus près, vérifiée dans les faits, la réalisation de ce bonheur qu'offre généreusement, sans mesure, à l'homme terrestre, la vie surnaturelle de la grâce?... Rien de plus légitime, et j'y pense... Nous touchons au port ; mais prenez confiance, et patience encore. Laissez-moi conduire la barque jusqu'au bout.

Lui. — Soit !... Attendons !... Le gouvernail est en bonnes mains... Je reste tranquille.

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — A propos d'une conférence à faire sur l'autorité historique des trois premiers chapitres de la Genèse et les théories imaginées pour expliquer les récits bibliques, je me permets de vous demander ce qu'il faut entendre 1° par la théorie *des citations implicites* et 2° par la théorie *des apparences historiques*, avec leur réfutation en deux mots.

R. — Pour traiter cette conférence et juger les théories modernes relatives aux récits bibliques, il faut avant tout tenir compte de la décision de la Commission biblique du 30 juin 1909 [1].

La C. B. tient pour historiques les trois premiers chapitres de la Genèse; elle affirme que nous avons dans ces pages le récit d'événements vraiments accomplis, c'est-à-dire répondant à la réalité objective et à la vérité historique. Elle base son opinion sur le caractère et la forme historique du livre de la Genèse, sur les liens qui unissent entre eux ces trois chapitres et sur leur connexion étroite avec le reste du livre, sur les multiples témoignages des Ecritures de l'Anc. et du Nouv. Testament, enfin sur la tradition juive et chrétienne. En conséquence, il n'est pas possible d'admettre que ces trois chapitres ne soient que des fables empruntées aux mythologies et aux cosmogonies des peuples anciens (contre Loisy, *Les mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse),* ou des allégories et des symboles sans fondement dans la réalité objective, ayant pour but d'inculquer, sous l'apparence de l'histoire, des vérités religieuses et philosophiques (contre l'explication de Philon, d'Origène et des autres allégorisants exagérés). On ne peut admettre davantage que ces récits ne soient que des légendes partiellement historiques et partiellement fictives écrites librement pour l'instruction et l'édification (2° de la décision). La C. B. a même indiqué certains faits servant de fondement à la religion chrétienne, et qui pour ce motif doivent être interprétés *au sens littéral historique.* Ces faits

[1] *Ami* du 29 juillet 1909, p. 680.

sont : la création de toutes choses par Dieu dès l'origine, la création spéciale de l'homme *(peculiaris creatio hominis)*, la formation de la première femme du premier homme *(formatio primæ mulieris ex primo homine)*, l'unité de l'espèce humaine, la félicité originelle de nos premiers parents dans l'état de justice, d'intégrité et d'immortalité, un ordre donné à l'homme par Dieu pour éprouver son obéissance *(præceptum a Deo homini datum ad ejus obedientiam probandam)*, la transgression du précepte divin à l'instigation du diable sous l'apparence d'un serpent *(diabolo sub serpentis specie suasore)*, la déchéance de nos premiers parents de leur état primitif d'innocence, la promesse d'un Rédempteur (3° de la décision).

Ces réserves faites pour des motifs dogmatiques faciles à comprendre, la C. B. laisse les exégètes libres d'adopter, sur tel point de détail au sujet desquels les Pères et les Docteurs sont en désaccord, le sentiment qu'ils préféreront, à la condition d'être prêts à s'incliner devant le jugement de l'Eglise et de tenir toujours compte de l'analogie de la foi[1] (4° de la décision). Nul n'ignore, par exemple, que les Pères ont très diversement expliqué ces expressions : *In principio* (Gen. I, 1), *Spiritus Dei ferebatur super aquas* (Gen. I, 2), *Faciamus hominem* (Gen. I, 26). On peut sur ces points suivre telle ou telle interprétation, pourvu de ne pas contredire un dogme.

La Commission ne demande pas non plus d'entendre chaque mot, chaque phrase, toujours et nécessairement au sens propre. Elle sait qu'il y a dans ces récits des métaphores, des anthropomorphismes ; elle prévoit même le cas où la raison et la nécessité font un devoir d'abandonner le sens littéral (5° de la décision). Par là, elle rejoint l'enseignement donné par Léon XIII, le 18 nov. 1893, dans l'encyclique *Providentissimus Deus*. Après avoir rappelé la parole de S. Augustin : « L'Esprit de Dieu... n'a pas voulu enseigner aux hommes les vérités concernant la constitution intime des objets visibles, parce qu'elles ne devaient leur servir de rien pour leur salut[1], » Léon XIII ajoutait : « Aussi ces auteurs, sans s'attacher à bien observer la nature, décrivent quelquefois les objets et en parlent ou par une sorte de métaphore ou comme le comportait le langage usité à cette époque ; il en est encore ainsi aujourd'hui sur beaucoup de points dans la vie quotidienne, même parmi les hommes les plus savants[2]. » La C. B. a également fait écho à l'Encyclique *Providentissimus* en déclarant dans son 7° que Moïse n'a voulu nous donner le dernier mot de la science ni sur la constitution intime des choses, ni sur l'ordre de la création ; le législateur des Hébreux a purement et simplement fourni à sa nation, sur les origines du monde et de l'humanité, un récit populaire adapté au langage du temps et correspondant à la culture de l'époque : « Potius suæ genti tradere notitiam popularem prout communis sermo per ea ferebat tempora, sensibus et captui hominum accommodatam. » Dans un récit populaire, les images, les figures, les métaphores étaient indispensables ; les entendre au sens littéral serait se méprendre gravement sur les intentions de l'auteur inspiré. Dès lors, à quoi bon discuter pour savoir si le mot « *yôm*, jour » signifie un jour ordinaire ou, comme le voudraient certains modernes, un jour époque? La C. B. laisse libre d'adopter l'une ou l'autre interprétation ; mais il faut bien avouer que l'acception généralement usitée du mot *jour* dans le langage courant cadre seule avec le caractère d'un récit vraiment populaire. Nous verrions d'ailleurs sans regret les apologistes renoncer à un concordisme positif irrémédiablement condamné à évoluer suivant les caprices de la science sans jamais pouvoir trouver dans la Bible un point d'appui scientifique. (Cf. l'encyclique *Providentissimus* et le 7° de la décision de la C. B.)[3].

Venons-en maintenant à la question proposée : Que faut il penser 1° des citations implicites et 2° de la théorie sur les apparences historiques ?

Ad I. Le terme de *citation implicite* remonte à l'abbé de Broglie et se comprend aisément. Une

[1] L'*analogie de la foi* est l'harmonie des vérités révélées. La règle d'herméneutique qui en découle et qui en a pris le nom, prescrit à l'exégète de tenir compte, pour l'explication d'un texte scripturaire, du contenu des autres ainsi que de la tradition divine, en d'autres termes, de l'ensemble de la doctrine catholique proposée par l'Eglise. — Cette règle est de portée à la fois négative et positive. Mais la première application est de beaucoup la plus importante. Envisagée à ce point de vue, l'analogie de la foi, prise dans son sens strict, interdit à l'interprète de l'Ecriture de donner jamais à un passage biblique un sens qui se trouve en contradiction véritable avec une donnée authentique de la révélation, quelle qu'en soit la source. Entendue dans un sens plus large, elle étend cette prohibition à tout sens en opposition avec une conclusion théologique dont la légitimité et la certitude auraient la garantie d'un enseignement infaillible de l'Eglise. — Quant à l'emploi de ce critère comme moyen positif de fixer la teneur d'un texte, il est délicat et exige de la réserve. L'exégète, pour en faire un usage légitime et sûr, doit unir dans sa personne le sens de l'histoire à celui de la théologie. Il ne doit, en effet, jamais perdre de vue l'économie du développement du dogme et le caractère objectif de ce progrès jusqu'à la mort du dernier des Apôtres.

[1] Cf. S. Augustin, *De Genesi ad litteram*, cité par Léon XIII : « Spiritum Dei noluisse ista (videlicet intimam adspectabilium rerum constitutionem) docere homines, nulli saluti profutura. »

[2] « Quare eos, potius quam explorationem naturæ recta persequantur, res ipsas aliquando describere et tractare aut quodam translationis modo, aut sicut communis sermo per ea ferebat tempora, hodieque de multis fert rebus in quotidiana vita, ipsos inter homines scientissimos. » (Encyclique *Providentissimus*).

[3] Nous nous sommes bornés à énoncer dans leurs grandes lignes les principales solutions proposées par la C. B. dans le décret du 30 juin 1909. Au conférencier de voir s'il doit les examiner plus en détail et les illustrer par quelques exemples ; qu'il s'inspire des termes précis de sa question, termes que nous ignorons. Pour ce travail, il pourra s'aider des commentaires du décret publiés par M. Lesêtre, soit dans la *Revue pratique d'apologétique* (1er mars 1910, p. 831-842 ; 1er et 15 avril 1910, p. 7-13, p. 110-115), soit dans la *Revue du Clergé français* (1er février 1910, p. 270 278). Au sujet de l'interprétation du mot *jour* et du concordisme, il lira : Guibert, *Les Origines* (3e édit.), p. 13 48 : Les croyances religieuses et les sciences de la nature ; enfin, la *Revue pr. d'apol.*, 15 nov. 1909, p. 271-275.

citation est implicite si elle se présente sans les signes ordinaires de la référence. La théorie dite des citations implicites a dû son origine à un louable effort des exégètes catholiques désireux de défendre plus facilement l'inerrance biblique. L'encyclique *Providentissimus* avait montré l'impossibilité d'une erreur scientifique dans la Bible, sans dire expressément si les mêmes principes de solution pouvaient s'appliquer à l'histoire. Or nul n'ignore que parfois les données bibliques sont difficiles à concilier avec l'histoire profane. Il serait bien plus facile d'établir l'accord, si en dehors des textes transcrits évidemment par l'historien sacré d'une source profane non inspirée comme I Esd. IV 9, 10, 11-16, 18-22; V, 8-17; VI, 6-12, ou encore I Mach. XII, 6-23, on pouvait en indiquer d'autres où les hagiographes auraient inséré dans leur rédaction des documents antérieurs *sans* les introduire par une formule de citation qui pût les distinguer de ce qui leur appartenait en propre et nous en indiquer la provenance. Les erreurs, si erreur il y avait, seraient à mettre sur le compte de l'historien profane, et la thèse de l'inerrance biblique serait ainsi facilement et pour toujours à l'abri de toute attaque. — Le P. Prat, dans les *Etudes* des Pères Jésuites (20 février 1901, p. 474-500), se fit l'ardent défenseur des citations implicites [1] et il posa relativement à l'inerrance biblique les principes suivants :

1° Le fait qu'un discours ou un document est consigné dans l'Ecriture ne confère par lui-même aucune valeur nouvelle à ce discours ou à ce document (p. 479). Ce premier principe n'avait rien de nouveau et il était admis par tous depuis longtemps [2].

2° Rien n'empêche, du moins en théorie, un auteur inspiré d'emprunter à un historien profane le récit des faits qui serviront de cadre extérieur à son enseignement sans garantir la pleine et entière authenticité de tous ces faits (p. 485). Ce second principe est plus délicat; on ne doit le formuler et surtout l'utiliser qu'avec de grandes réserves.

3° Mais où le problème devient plus ardu, c'est si l'écrivain sacré utilise un document profane sans s'y référer expressément. N'est-ce pas là le droit de tout historien? La critique ne peut-elle pas s'apercevoir, à divers indices internes ou externes, que certains documents étrangers ont été mis en œuvre? Le P. Prat cite entre autres exemples de citations implicites les huit premiers chapitres des *Chroniques*. Dans ces pages, des renseignements plus ou moins abondants sont donnés sans que l'auteur sacré songe à les coordonner, à les harmoniser, en dépit de divergences de détail qui sautent aux yeux. Dès lors prend-il à sa charge les moindres faits qu'il transmet? *Oui*, dit le Rév. Père, si son rôle d'historien véridique le comporte et l'exige; *Non*, s'il semble ne s'en rapporter qu'à ses témoins. « Citer n'est pas approuver, bien que tous les deux se rendent en latin par le même verbe *laudare*. Les formules de citation n'ont rien de fixe et d'obligatoire; il y a la citation formelle et expresse; mais il y a la citation latente, la citation tacite pour ainsi dire, qui ressort du contexte et des antécédents. Quelquefois la citation est problématique et l'on ne sait à qui attribuer la propriété d'une parole ou d'un récit. A ce point de vue l'exemple de Canaan est instructif. » (P. 489).

Plus loin le problème est encore précisé davantage: « L'historien, dit le P. Prat, ne peut-il pas se référer à un document sans une formule de citation explicite renouvelée à chaque fois, et lorsqu'il cite de la sorte, doit-on toujours le regarder comme garant des moindres faits contenus dans le document qu'il invoque? » (P. 492). Voyons par exemple la liste des Juifs déportés, contenus dans Esdr. II et Néh. VII. Le total général est le même dans les deux listes, mais il y a des variantes singulières dans les résultats partiels. « N'y a-t-il pas dans ce cas citation implicite? Et si le genre littéraire adopté comporte la citation, l'autorise, la légitime, si dans des conditions identiques l'écrivain profane est censé invoquer ses sources, je demande pour quelle cause on refuserait à l'auteur inspiré un traitement pareil?

« Ce n'est pas ici une question de maximum ou de minimum, d'exégèse étroite ou large, de libéralisme ou de fidéisme; c'est une question de vérité, une question de droit essentielle à la saine intelligence des livres saints, enfin une question que l'herméneutique moderne, si elle veut être sincère et scientifique, ne peut se dispenser d'étudier. Nous avons énoncé le problème, à d'autres de le résoudre. »

La Commission biblique l'a résolu quatre ans plus tard, le 13 février 1905 [1]. Elle n'a pas voulu laisser l'exégèse catholique s'engager témérairement dans la voie trop largement ouverte. Elle n'a pas permis qu'on en vînt à abuser de la théorie des citations implicites pour solutionner toute difficulté historique, comme on abuse trop souvent des fautes de copistes pour supprimer toute difficulté textuelle. Sans condamner formellement et d'une façon absolue le principe même des citations implicites ou explicites, elle a montré qu'il n'y fallait recourir que dans des cas très déterminés, comme serait par exemple celui où de solides arguments prouveraient que l'hagiographe a rapporté des paroles ou cité un document d'autrui sans vouloir pour cela parler en son propre nom et garantir de son autorité les

[1] Cf. aussi *La Bible et l'histoire*, Paris, Bloud, 1905.

[2] « Quant aux documents qui sont rapportés par les écrivains sacrés, leur insertion dans l'Écriture n'implique pas par elle-même la véracité de ce qu'ils contiennent. Il y a *veritas citationis* sans qu'il en résulte nécessairement la *veritas rei citatæ*. » *(Manuel Biblique*, t. I, 12e édit., p. 79).

[1] La décision a été publiée officiellement par la *Revue Biblique* en 1905, p. 161, et reproduite par l'*Ami* 1905, p. 633.

documents utilisés. Dans les cas ordinaires, la Commission préfère que les exégètes cherchent ailleurs la solution des difficultés historiques. On ne peut nier que le bon sens et la saine critique ne soient de son côté. Sa sage décision n'enlève pas aux exégètes un moyen précieux de défense ; elle les empêche seulement d'en abuser.

Ad II. La C. B. a aussi donné son avis sur la théorie des *apparences historiques* par une décision du 23 juin 1905 [1]. Elle a visé l'opinion de ceux qui prétendent que la Bible contiendrait certains livres ou récits où l'on s'attacherait sous une forme historique, suivant un procédé familier aux orientaux, à transmettre des vérités dogmatiques et morales, imitant en cela les paraboles du Nouv. Testam., « récits imaginaires destinés à inculquer des vérités d'ordre supérieur. » S. Jérôme n'avait-il pas traité de fable l'histoire de Samson, celle de Suzanne, de Bel, du dragon ? Ne pourrait-on pas à sa suite considérer comme des allégories ou des paraboles, par exemple, l'histoire de Jonas, de Tobie, de Judith ? En un mot, est-ce une règle de légitime exégèse de considérer des livres, tenus pour historiques en totalité ou en partie, non comme de l'histoire proprement dite et objectivement vraie, mais comme une apparence d'histoire, ayant pour but d'enseigner quelque chose d'étranger à la signification proprement littérale et historique des termes ?

La Commission a répondu négativement. Toutefois, elle a prévu le cas où l'hagiographe n'aurait pas voulu nous transmettre une histoire proprement dite, et aurait utilisé la forme historique pour proposer une parabole, une allégorie, ou un sens éloigné du sens proprement littéral ou de la signification historique des mots. Cette hypothèse, l'exégète ne devra l'admettre ni facilement, ni témérairement ; il devra, en réservant le jugement de l'Eglise, prouver par de solides arguments que ladite hypothèse est sérieusement fondée.

Ainsi la C. B. n'enlève pas toute initiative à l'exégète catholique. Bien au contraire, elle lui indique la marche à suivre, le danger à éviter ; elle stimule son activité, l'invite à lui présenter ses conclusions, s'il y a lieu. Elle sait qu'il serait tout aussi irrévérencieux envers un écrivain inspiré d'en faire un historien malgré lui, que de traiter de parabole ce qu'il aurait écrit comme histoire [2].

Q. — Pourquoi, dans la légende de certains papes, lit-on : « Ordinavit episcopos... diaconos... presbyteros, » plaçant le mot *diaconos* avant *presbyteros* ?

R. — I. Après avoir parcouru les diverses légendes de papes qui se trouvent au Bréviaire romain et les avoir comparées aux notices du *Liber Pontificalis*, nous sommes tentés de nous demander si l'honorable correspondant n'a pas eu une distraction. Nous lisons en effet à peu près invariablement : « *Ordinavit* ou *creavit... presbyteros... diaconos... episcopos per diversa loca.* » Deux notices, celle de saint Silvère (20 juin) et de saint Marcellin (26 avril), omettent les diacres et nomment les prêtres avant les évêques ; une seule, celle de saint Lin (23 septembre), omet aussi les diacres et place les évêques avant les prêtres : nous ne pensons pas que ces exceptions puissent soulever quelque difficulté dans l'esprit du lecteur. A propos de la formule du *Liber Pontificalis* concernant saint Lin, Mgr Duchesne (t. I, p. 121) nous avertit que la formule est incomplète, que les évêques y sont nommés avant les prêtres, contrairement à l'usage.

Mais la rectification ne fait pas disparaître l'anomalie, et nous entrevoyons la difficulté pour laquelle notre correspondant sollicite une solution : Pourquoi placer les diacres entre les prêtres et les évêques ? Pourquoi ne pas suivre plutôt l'ordre hiérarchique, soit descendant : évêques, prêtres, diacres, soit ascendant : diacres, prêtres, évêques ? Voici la réponse.

On nous concèdera sans peine que le Bréviaire est tributaire du *Liber Pontificalis* pour les légendes des papes. Or, dit Mgr Duchesne, l'auteur des notices du *Liber Pontificalis* met en premier lieu les ordinations de prêtres et de diacres destinés au service de l'Eglise romaine, *in Urbe Roma.* Ces ordinations ne pouvaient avoir lieu que les Samedis des Quatre-Temps, le Samedi Saint et le samedi appelé *in Mediana* ou veille du Dimanche de la Passion. Il paraît qu'à Rome l'usage avait été d'abord de s'en tenir au seul Samedi des Quatre-Temps de décembre ; aussi trouve-t-on dans les notices des quatre ou cinq premiers siècles les expressions *per mensem decembrium ;* à partir de Simplicius (467-483) on trouve indiqué quelquefois le mois de février, c'est-à-dire la première semaine de Carême. — Quant aux ordinations d'évêques, elles doivent être mises à part ; elles pouvaient en effet se célébrer le dimanche et avaient lieu aux époques les plus différentes de l'année. A elles seules s'applique la formule *per diversa loca* qui doit s'entendre des localités auxquelles étaient destinés les nouveaux prélats, alors que les mots *in Urbe Roma* marquent que les prêtres et diacres ordonnés doivent exercer là leur ministère. Pour mieux accentuer cette distinction, ajoute en note Mgr Duchesne, j'ai marqué dans le texte un point et virgule avant les ordinations d'évêques ; de cette façon la formule *ordinationes in urbe Roma per mens. decembr.* ne s'étend pas à ces ordinations ; elle se restreint à celles des prêtres et des diacres [1].

De la sorte, la difficulté se résout d'elle-même : on nous signale deux sortes d'ordinations accom-

[1] La décision a été publiée officiellement par la *Revue Biblique* en 1905, p. 321, et reproduite par l'*Ami* 1905, p. 780.

[2] Cf. Van Hoonacker, *Les Petits Prophètes*, p. 324 (Paris, Lecoffre).

[1] Duchesne, *Liber Pontificalis*, t. I, Introduction, p. CLV.

plies à Rome par les papes, savoir, les ordinations de prêtres et de diacres destinés à la ville de Rome, puis les ordinations d'évêques pour les diverses régions de la catholicité.

II. Une notice néanmoins, celle d'Urbain II (1088 1099), se rencontre dans le *Liber Pontificalis* (nous ne croyons pas qu'elle figure au Bréviaire Romain), où le mot *diaconos* est en effet placé avant *presbyteros*. Mais dans la phrase : « *Qui fecit ordinationes quamplures, diaconos, presbiteros, episcopos per diversa loca* [1], » *episcopos* se trouve placé en dernier lieu. La raison est vraisemblablement la même que pour les autres notices : on a nommé d'abord les ordinations régulières, c'est-à-dire celles faites à des époques bien déterminées, par opposition aux consécrations épiscopales qui n'avaient pas de date fixe et pouvaient être faites tous les dimanches. — Faut-il attacher une grande importance à la place du mot *diaconos* avant *presbiteros* dans le cas présent ? Nous ne le croyons pas : car le document se rapporte à un pape du XIe siècle. Dès lors la rédaction est bien différente de celle qu'ont employée les premiers auteurs du *Liber Pontificalis*. Mgr Duchesne a très bien marqué l'évolution du Légendaire des Papes et distingué d'une façon très nette les différentes parties dont il est composé [2]. Visiblement, nous avons affaire ici à un écrivain qui a voulu imiter la rédaction du *Liber* primitif. Quoi qu'il en soit, cet exemple, de beaucoup postérieur aux documents de la bonne époque et composé surtout à l'aide des catalogues du XIe siècle, ne saurait être appuyé sur aucun motif plausible. La notice d'où il est tiré est d'ailleurs composée d'éléments très divers et pas toujours très sûrs.

Enfin, nous nous trouvons ici en face d'une exception qui confirme la règle. Il reste établi que la formule ordinairement employée est la suivante : « *Hic fecit ordinationem .. presbiteros .. diaconos... episcopos per diversa loca.* » Si des légendes de Bréviaire contiennent une autre rédaction, vraisemblablement elles sont fautives.

Q. — Peut-on déterminer par l'histoire à quelle époque cessa dans l'Eglise le don des langues ?

R. — Avant de répondre directement à cette question, il importe de préciser autant que possible ce qu'on entend par « don des langues. »

Une opinion très répandue, remontant à Origène [3], voit en effet dans le don des langues le pouvoir personnel et plus ou moins permanent que les apôtres et les disciples présents au Cénacle le jour de la Pentecôte auraient reçu de prêcher l'Evangile dans des langues qu'ils ne connaissaient pas. — Une telle définition est peut-être inexacte, et certainement trop restreinte.

Si nous ouvrons le Nouveau Testament, en effet, nulle part nous ne voyons les apôtres revendiquer le don des langues comme leur prérogative et nous parler de l'emploi qu'ils en ont fait. — S. Paul, il est vrai, déclare posséder le don des langues (I Cor., XIV, 18) ; mais le contexte montre que l'auteur ne parle pas du ministère de la prédication parmi des étrangers. Partout, au contraire, dans les écrits inspirés, même au ch. II des *Actes*, on voit les apôtres ou de simples fidèles célébrer les louanges de Dieu dans un idiome étranger, souvent inintelligible pour eux, et cela spontanément, sous l'influence directe de l'Esprit-Saint.

Est-ce à dire qu'il faille refuser aux apôtres le don qu'on leur a attribué de pouvoir annoncer l'Evangile dans des langues qu'ils n'avaient jamais apprises ?

Nous ne le pensons pas ; et nous comprendrons sous le nom de *glossolalie* qui a été donné au don des langues les deux manifestations distinctes dont nous venons de parler.

Si maintenant nous passons du domaine de l'exégèse sur le terrain de l'histoire, la question des « langues » demeure assez obscure. A vrai dire, en dehors du Nouveau Testament nous ne possédons sur la question que deux témoignages de Pères. — Le premier est de S. Irénée, disant : « Nous avons entendu des frères dans l'Eglise possédant les dons de prophétie, et parlant par l'Esprit toutes sortes de langues [1]. » — L'autre témoignage émane de S. Jean Chrysostome qui affirme que les dons décrits par S. Paul étaient inconnus dans l'Eglise de son temps [2]. Il en résulte que le don des langues a dû disparaître graduellement au cours du IIIe siècle.

En effet, S. Irénée est le seul écrivain du IIe siècle à mentionner le « don des langues » comme existant encore ; il ne le fait qu'une fois et en termes vagues, sans corroborer son assertion par aucun souvenir précis. Le don des langues devait donc être plutôt rare à cette époque. D'autre part, S. Jean Chrysostome, à défaut de réminiscences personnelles, aurait recueilli sur la question des témoignages presque contemporains si la glossolalie avait encore existé au début du IVe siècle. Or son langage prouve que tout élément lui manque pour donner une explication satisfaisante sur le sujet traité par S. Paul. (I Cor., XIV).

Certains auteurs modernes, rejetant le témoignage de S. Irénée, prétendent que le don des langues a disparu avec les temps apostoliques. D'après eux, S. Irénée, dont on connaît les attaches avec les Eglises d'Orient, rapporterait, dans le texte cité plus haut, des faits qui se seraient passés en Asie Mineure. Or on sait que se dessinait alors en Orient le mouvement montaniste qui entraîna vers l'hérésie les fidèles victimes de cet attrait pour les charismes que S. Paul remarquait déjà chez les Corinthiens.

[1] *Liber Pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 294.
[2] T. II, *Introduction*, pp. VIII-XX et surtout XXIV et sqq.
[3] Comment. sur l'Epître aux Romains.

[1] *Contra Hæres.*, lib. V, cap. VI. (*P. G.*, t. VII, col. 1138).
[2] *Comment. in I Cor.* XIV.

Tertullien [1] parle du don des langues que possédaient les montanistes ; et il est possible que les phénomènes auxquels S. Irénée fait allusion aient eu une origine suspecte.

A l'appui de leur thèse, les auteurs dont nous parlons invoquent le silence de S. Jean, et ils voient les derniers échos de la glossolalie dans les conseils de S. Paul aux Ephésiens. (Eph., v, 18-19). Déjà vers cette époque les « langues » étaient l'occasion de désordres dans les assemblées chrétiennes, et le démon allait essayer de perdre les âmes en contrefaisant les dons sensibles de l'Esprit-Saint. Quoi d'étonnant à ce que les pasteurs aient dès lors prémuni les fidèles contre le danger de rechercher les charismes et aient fait le silence sur tout ce qui se rattachait à la glossolalie ?

En somme, la seule conclusion certaine à laquelle conduise l'étude de l'histoire est que le don des langues avait disparu dans l'Eglise dès le IVe siècle. Il devait toutefois reparaître au moyen âge et au début des temps modernes, avec S. Antoine de Padoue, S. Vincent Ferrier et S. Francois-Xavier, dont l'existence fut vraiment apostolique, et la destinée exceptionnelle.

Q. — Nous avons le bonheur de posséder le corps entier de saint Florent, dont le reliquaire porte l'inscription suivante ainsi que l'authentique : « Corpus S. Florentii mar : nom : propr : effossum in cœmet : S. Bibianæ ad Ursum pileatum die XVIII Mensis Decembris MDCCCIV jussu Pii VII P. O. M. »

Nous serions heureux de savoir, si possible, ce qu'était ce saint Florent.

R. — Il y a tout lieu de croire que le saint Florent martyr dont vous possédez le corps entier n'a pas encore trouvé son biographe et ne le trouvera pas de sitôt, à moins que vous ne consentiez à assumer cette tâche. Même avec l'inscription dont vous nous adressez la copie, l'entreprise reste plutôt ardue, nous dirions volontiers impossible. Fort nombreux en effet sont les martyrs dont les corps ont été inhumés dans les catacombes ou transférés ultérieurement d'un cimetière dans un autre avec la simple indication du nom sans autre détail. Votre saint patron doit être rangé dans cette catégorie. Naturellement, quand on a délivré l'authentique, on n'a pu mentionner que ce que l'on savait ; la mention « *nomen proprium* » indique que le mot *Florentius* était inscrit sur le *loculus* du cimetière où l'on a pris les reliques. Il est possible que ce n'était pas la sépulture primitive.

Le cimetière de Sainte-Bibiane est donné par Marucchi [2] comme le plus ancien cimetière urbain, établi à côté de l'église que le pape Simplice (467) éleva en l'honneur de cette sainte. Ce cimetière existait dès le VIe siècle et était désigné sous le nom de « *Ad ursum pileatum* » qui rappelle évidemment une enseigne d'auberge. Il est possible que les reliques de votre saint Florent aient été transférées dans cet endroit vers le VIIe siècle ou plus tard.

D'où venaient-elles ? C'est ce qu'on ne saurait dire. Peut-être des cimetières de la *Via Portuensis ;* car cette voie est semée de souvenirs païens et chrétiens. Les indications des Itinéraires nous apprennent que les monuments chrétiens de la voie de *Porto* formaient trois groupes : le cimetière de Pontien ou des saints Abdon et Sennen « *Ad ursum pileatum,* » le groupe de saint Félix, et le cimetière des saints Faustin et Béatrix. Le premier groupe était la propriété d'un riche chrétien nommé Pontien ; d'après les Itinéraires, il y eut dans cette catacombe une multitude de martyrs dont les plus célèbres sont les saints Abdon et Sennen, martyrisés en 257 sous Valérien. Au commencement du IVe siècle, pendant la seconde période de la persécution de Dioclétien, on fit au même endroit de nouvelles sépultures de chrétiens. Saint Florent peut se rapporter soit à l'une soit à l'autre de ces deux époques. Dans tous les cas, on ne saurait l'identifier avec aucun des saints Florent martyrs dont il est parlé soit dans les Martyrologes, soit dans les Vies des saints.

Q. — 1° Que pensez-vous d'un prêtre qui par mesure de prudence donne l'Extrême-Onction à un malade alité qui n'offre aucun danger ? Ce prêtre agit ainsi *a)* parce que la maladie n'est pas connue ou ne l'est qu'imparfaitement ; *b)* parce que ce prêtre ne peut avoir aucun renseignement exact de la part du médecin ou de la famille ; *c)* ou bien parce que la maladie comporte un caractère grave, ex. la typhoïde, l'inflammation du poumon ou des intestins, etc.

2° Sous quelles conditions doit-on absoudre et administrer un malade inconscient ?

3° Combien de fois par semaine peut-on donner la communion en viatique à un malade : *a)* lorsque la maladie est permanente ; *b)* lorsqu'elle est simplement temporaire ?

R. — Ad I. D'après les conciles et les théologiens le sujet de l'Extrême-Onction est toute personne baptisée, et pécheresse (par conséquent ayant ou au moins ayant eu l'usage de la raison), et se trouvant par suite de maladie en danger certain ou probable de mort. Il n'est pas nécessaire que le danger soit prochain, pourvu qu'il existe réellement par suite d'une maladie ; c'est ainsi qu'à une question d'un missionnaire qui demandait « s'il pouvait donner l'Extrême-Onction à un malade ayant une fièvre hectique (on appelle ainsi, disent les dictionnaires, une fièvre lente qui consume peu à peu le malade, et ne se guérit presque jamais), avec laquelle il pouvait vivre encore quelques mois, quoiqu'il dût mourir dans l'année, et cela d'autant plus que quand arriverait le moment de la mort le missionnaire ne pourrait très probablement pas être là, » la S. Congrég. de la Propagande (20 février 1801) a répondu *affirmativement.* — Il suit des notions que nous venons de donner qu'on ne peut pas administrer l'Extrême-

[1] *De Anima,* c. IX.
[2] *Eléments d'archéologie chrétienne,* II, *Basiliques et Eglises de Rome,* p. 344.

Onction à un malade qui n'est pas en danger probable de mort; à plus forte raison à un malade alité, mais dont la maladie n'offre aucun danger. Le sacrement serait alors aussi nul que si on l'administrait à une personne non baptisée, ou qui n'aurait jamais eu l'usage de la raison suffisant pour pécher. « *Hoc sacramentum,* est-il dit dans le décret de l'Union, *nisi infirmo de cujus morte timetur dari non debet.* » (Cf. Conc. Trid., sess. XI, cap. III).

Il n'est point nécessaire cependant que la maladie soit bien connue ou bien définie, pour qu'on puisse administrer l'Extrême-Onction ; il suffit qu'on puisse juger prudemment qu'il y a vraiment danger probable de mort plus ou moins prochaine ou même éloignée encore. Il y a sans doute des maladies qui une fois déclarées apportent toujours, même dès le commencement, un danger de mort au moins probable, comme par exemple la fièvre typhoïde. Il y en a d'autres au contraire sur le danger desquelles il est plus difficile de se prononcer; alors il est bon de consulter un médecin, ou s'il n'est pas facile de consulter un médecin, on peut consulter une des personnes les plus expérimentées de l'entourage, et il en est qui peuvent juger presque aussi sûrement qu'un médecin ; on peut aussi en arriver là soi-même quand on est un peu observateur et qu'on a déjà l'expérience des malades; et quand on juge ainsi prudemment qu'il y a danger probable, on peut administrer en sécurité le sacrement de l'Extrême-Onction. En effet, J.-C. ayant institué les sacrements pour être administrés par des hommes, il n'a dû requérir d'eux que la prudence qu'un homme peut avoir. Si l'on ne peut vraiment pas juger par soi-même, et si l'on ne voit aucune personne expérimentée qu'on puisse consulter, dans le cas où pour le moment on ne voit aucun danger pressant, il faut attendre et revenir au besoin assez fréquemment ou charger quelqu'un de vous avertir. Si l'on ne pouvait pas revenir assez facilement, comme par exemple s'il s'agissait d'un missionnaire habitant ou devant aller très loin, nous conseillerions avec Noldin de donner l'Extrême-Onction sous condition *(si es capax)*.

Mais nous serions tout à fait porté à croire que Noldin (chez qui seul nous avons trouvé cela) va un peu trop loin quand il dit : « In dubio positivo num infirmitas sit periculosa, dari potest Extrema Unctio, sed sub conditione. » En effet quand il y a doute *positif,* il y a des raisons sérieuses pour et contre, par conséquent on peut prononcer prudemment qu'il y a danger *probable* de mort, ce qui suffit pour donner l'Extrême-Onction absolument, d'autant plus qu'il ne faut pas donner les sacrements sous condition sans des raisons relativement graves. Dans ce cas-là, si rien ne semble pressant et si l'on peut revenir, qu'on attende encore un peu : c'est le plus simple.

Ad II. Quand on se trouve devant un malade qui semble avoir perdu l'usage de ses sens et être inconscient, il faut néanmoins l'exhorter à regretter vivement ses péchés, à les confesser comme il peut, et à prendre la résolution de ne les plus commettre, car nous avons vu nous-même des malades qui étaient dans cet état et qui revenus à eux-mêmes nous ont dit qu'ils avaient entendu tout ce que nous leur disions et souffert de ne pas pouvoir, malgré leurs efforts, nous répondre comme ils auraient voulu. Ensuite il faut lui donner l'absolution sous condition : *si tu es capax vel sufficienter dispositus* (les dispositions pour ce sacrement étant généralement regardées comme la matière même du sacrement). Puis on lui donne l'Extrême-Onction, mais absolument et non pas sous condition, parce que les dispositions ne sont aucunement matière du sacrement, et parce qu'il s'agit d'un sacrement qu'on ne renouvelle pas dans la même maladie et qui, d'après le sentiment commun, s'il ne produit pas son effet tout de suite, à cause du manque de dispositions dans le sujet, le produira si celui-ci vient à être suffisamment disposé, et même aidera à faire venir ces dispositions.

Ad III. Bien des théologiens pensent que si le malade, après avoir reçu le viatique, continue à vivre, il faut en général mettre une semaine ou au moins plusieurs jours entre chaque communion qu'on voudrait lui reporter sans qu'il soit à jeun. Mais comme l'observent très bien d'Annibale, Lehmkuhl, Génicot, Bulot, Noldin, etc., on ne voit pas pourquoi. La meilleure règle à suivre, c'est de lui porter la communion sans même qu'il soit à jeun, aussi souvent qu'il la désire et qu'il en sent le besoin pour supporter patiemment son mal et résister mieux aux assauts du démon qui souvent se font plus violents aux approches de la mort. On peut même le faire communier tous les jours s'il en est besoin, et si les circonstances le permettent, car il est évident qu'on peut plus facilement et plus fréquemment porter la communion à des malades qui sont dans l'intérieur d'une communauté où il y a une chapelle, qu'à ceux qui sont loin des églises.

Q. — Un curé a un certain nombre de grand'messes à chanter pour les âmes du purgatoire. Les honoraires de ces messes proviennent soit des revenus des troncs, soit de quêtes spéciales. Le curé peut-il faire chanter ces messes le dimanche par son vicaire? Pourrait-il le même jour faire chanter par le même d'autres grand' messes recommandées par ses paroissiens?

R. — Si les messes demandées ne le sont pas précisément comme messes de *Requiem*, comme les vicaires ne sont pas tenus à l'application de la messe paroissiale, ils peuvent appliquer à des intentions particulières les messes qu'ils disent ou chantent le dimanche.

S'ils chantent les messes, ils ont alors droit à l'honoraire des messes chantées.

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

XVIII

LE STYLE DE LA RENAISSANCE *(suite)*

SOMMAIRE. — **I. L'architecture. — 1. Ses prototypes** *(suite)*. — II. L'ARCHITECTURE ÉTRUSQUE — I. LA QUESTION HISTORIQUE. — 1° *Géographie* de l'Etrurie. — 2° *Ethnologie* de l'Etrurie. — II. SA TECHNIQUE. — 1° Les diverses formes de l'architecture étrusque : — *a)* Les temples. — *b)* Les tombeaux. — *c)* Les murs étrusques. — *d)* La voûte appareillée. — 2° Valeur artistique ; — emprunts faits aux autres nations, spécialement aux Perses.

III. L'ARCHITECTURE ROMAINE. — I. LA QUESTION HISTORIQUE. — 1° Géographie du *Latium*. — 2° Ethnologie. — 3° Histoire de l'architecture romaine : — *a)* Les débuts. — *b)* Le siècle d'Auguste. — *c)* Diffusion universelle.

II. SA TECHNIQUE. — 1° Les ordres *gréco-romains :* — *a)* Le *dorique*. — *b)* L'*ionique*. = 2° L'ordre *étrusque-romain*, ou *toscan*. — *a)* Colonne ; — base ; — fût ; — chapiteau. — *b)* Entablement. — *c)* Dimensions. = 3° L'ordre *composite romain :* — nom ; — constitution ; — dimensions

III. SES DIVERSES PRODUCTIONS. — *A) A Rome et dans l'Italie.* — 1° Les *temples*. — 2° Les *arcs de triomphe*. — 3° Lieux où l'on rend la *justice*. — 4° Service de l'*enseignement*. — 5° Les lieux de *divertissements :* les *théâtres ;* les *cirques ;* les *amphithéâtres*. — 6° Lieux destinés au service de l'*hygiène publique :* les thermes ; les *lavacra*. — 7° Les *palais* à Rome. — 8° Le service des *eaux et des égouts*. — 9° Le service de la *voirie :* — les rues de Rome ; — les routes romaines en Italie. — 10° Le culte des *morts* à Rome.

B) Les édifices gallo-romains. — 1° Les *voies* romaines de la Gaule et de l'Allemagne : — chaussée ; — bornes milliaires ; — bancs de pierre. — 2° Les *ponts :* — ponts du Danube, — de Vaison, — du Gard. — 3° Les *aqueducs :* — Nîmes, — Cahors, — Lyon, etc. — 4° Les *bains*. — 5° Les *places publiques*. — 6° Les *basiliques :* — Arles, — Trèves, etc. — 7° Les *arcs de triomphe* et les *portes* monumentales : — Langres, — Besançon, — Autun, etc. — 8° Les *temples :* — la Maison Carrée de Nîmes, — la Maison Carrée de Vienne, — les temples de Saintes, Périgueux, etc. — 9° Les *cirques :* — Orange, — Vienne. — 10° Les *théâtres :* — Orange, — Arles, — Soissons, — Langres, etc. — 11° Les *amphithéâtres :* — Nîmes, — Arles, — Bordeaux, etc. — 12° Les *palais :* — Aix, — Lyon, — Arles, etc. — 13° Les *monuments funèbres :* — le Mausolée d'Aix-en-Provence ; — les Pyramides d'Igel, — d'Autun, — de Saint-Rémy.

C) Les monuments romains d'Afrique : Lambèze, Tebessa, Timgad.

IV. LES ARCHITECTES DES MONUMENTS ROMAINS. — 1° La pensée des Romains au sujet de l'architecture : — Ils aiment les productions de l'art et dédaignent les artistes, qui sont des esclaves. — 2° Ignorance complète au sujet des architectes des plus beaux monuments.

V. CARACTÈRE ET VALEUR DE L'ARCHITECTURE ROMAINE. — 1° *Caractère* spécial : — introduction de la voûte en plein cintre et abandon de l'entablement des Grecs. — 2° *Valeur* de l'architecture romaine : — elle a aujourd'hui beaucoup d'adversaires. — Ses qualités : — originalité, — vitalité, — utilité pratique.

Bibliographie.

2° *L'architecture étrusque*

Le second prototype de l'architecture de la Renaissance est l'architecture étrusque, au sujet de laquelle il nous faut résoudre une question *historique* et une question *technique*.

1. La question historique

I. Géographie de l'Etrurie. — Dans le principe, l'hégémonie de l'Etrurie s'étendait de la vallée inférieure du Pô jusqu'à la Campanie. Plus tard, les invasions des Lingons au nord, les progrès des Romains au sud la resserrèrent dans la région que les anciens appelaient *Etrurie* et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Toscane*. Elle était bornée à l'ouest par la mer Tyrrhénienne et le fleuve Macra, qui la séparait de la Ligurie, au nord par l'Apennin, au sud par le *Latium* et à l'est par l'Ombrie. Une partie est montagneuse par suite des contreforts des Apennins ; au nord et à l'est, il y a de vastes plaines où se trouve le lac Trasimène.

— D'où viennent les habitants de l'Etrurie ?

II. Ethnologie. — Le peuple étrusque est venu, vers le x^e^ siècle avant notre ère, de la Lydie, c'est-à-dire d'une province occidentale de l'Asie Mineure. Les Lydiens étaient renommés comme d'excellents et braves cavaliers.

Dès les premiers temps historiques de l'Italie, l'Etrurie forme un état parfaitement constitué par la confédération de ses principales villes. Elle était gouvernée par deux princes, ou *lucumons*, élus à vie, mais dont le pouvoir était étroitement borné par celui du Sénat. En cas de guerre, l'un des *lucumons* prenait le commandement suprême. Les chefs de l'Etat jouissaient des insignes que prirent les consuls à Rome, la chaise curule, la toge prétexte, les faisceaux et les haches, les appariteurs, etc. Pour toute la constitution intérieure, la division du peuple en tribus, curies, *gentes*, les rites publics, la conduite des armées, des règles précises étaient consignées dans des livres particuliers, auxquels étaient joints deux livres concernant la divination, art dans lequel les Etrusques excellaient et que leur empruntèrent les Romains, comme ils leur prirent la plupart de leurs institutions militaires et politiques.

Le rôle joué par les Etrusques dans l'histoire de l'Italie ancienne a été des plus importants. Pendant les siècles qui précédèrent le triomphe de Rome, le peuple étrusque fut le plus puissant et le plus brillant des peuples italiotes.

La plus importante des douze villes étrusques, *Véies*, fut constamment en lutte avec Rome depuis Romulus jusqu'à Camille qui la détruisit en 396 av. J.-C. *Tarquinies* donna à Rome les rois Tarquin l'Ancien, Servius Tullius et Tarquin le Superbe. Elle fut prise en 283. *Cære*, plus industrieuse et religieuse que guerrière, fut l'alliée de Rome depuis 389. *Faléries*, l'alliée de *Véies*, fut prise en 391 par Camille. *Clusium*, dont le roi Pirruna tenta en 505 de replacer Tarquin le Superbe sur le trône, devint plus tard l'alliée des

Romains. *Pérouse* conserva son indépendance jusqu'au milieu du IIIe siècle av. J.-C. *Volterra* fut soumise en 298 et *Russellæ* en 294.

— Quelle était la situation *économique* des Etrusques?

— Toutes ces villes possédaient des richesses et des ressources naturelles considérables. Le pays produisait du fer, du cuivre, du bois de construction, du chanvre, du marbre, de l'albâtre, de l'argile. L'élevage des bestiaux, la culture de la vigne y étaient pratiqués. Le commerce y était étendu et les arts en honneur.

La langue étrusque fut parlée en Rhétie, dans toute la vallée du Pô, en Etrurie, en Campanie. Dans cette dernière contrée, elle fut remplacée par l'*osque* vers 400 av. J.-C., puis, comme dans les autres, par le *latin*. L'alphabet est un alphabet grec corrompu; il n'a que dix-neuf lettres: le β, le γ, le δ, le × et l'ω manquent.

— A quel groupe de langues peut-on la rattacher?

— On n'a pas encore pu le déterminer.

Un mot encore sur la manière de compter les années chez ce peuple dont la civilisation a exercé sur Rome une influence profonde. Les Etrusques comptaient l'année par mois lunaires avec jours intercalaires; pour éviter toute erreur, à chaque 365e jour un clou était enfoncé dans la porte du temple de *Natica* à Volsinies. Ils connaissaient le siècle et, d'après une prédiction, leur existence nationale devait durer dix de ces périodes, jusqu'à 66 après J.-C.

2. La technique de l'architecture étrusque

Les Etrusques étaient très habiles dans l'art de bâtir, et leur architecture nous a laissé quelques modèles qui nous permettent d'en juger.

I. Les diverses formes de l'architecture étrusque. — 1° *Les temples.* — Nous ne les connaissons que par la description que l'architecte romain Vitruve nous en a laissée : c'étaient des temples grecs à peine modifiés sous l'influence de certaines obligations rituelles. L'ordre *toscan*, dans lequel on a voulu voir un ordre indépendant des ordres grecs, n'est qu'une déformation de l'ordre dorique.

2° *Les tombeaux.* — Ils rappellent, par leur forme et leur ornementation, les sépultures de la Grèce mycénienne, de la Phrygie et de la Lydie. Les uns sont creusés dans le roc et se composent d'une chambre unique, ou d'un groupe de chambres précédées de galeries souvent tortueuses et compliquées; les autres ont la forme de cônes reposant sur d'énormes socles cylindriques. On en cite de remarquables à *Corneto* (Tarquinies) et à *Vulci*.

3° *Les murs.* — Ils sont faits de blocs énormes, non taillés et disposés par assises régulières, comme on peut le voir dans quelques fragments de murailles de villes, par exemple de Cortone.

4° *La voûte appareillée.* — L'architecture étrusque n'est originale que par l'emploi de la voûte appareillée; mais les Etrusques ne firent usage de la voûte appareillée que pour les canaux souterrains, comme la *Cloaca maxima*, très bien conservée à Rome, et pour les portes de leurs cités, Tarquinies, Faléries, Sutri.

II. Valeur. — Il n'y a pas d'architecture étrusque proprement dite, mais seulement une *imitation* des procédés des autres peuples. De fait, l'ordre toscan, qui est propre à cette nation, n'est que secondaire, fut peu employé et ne saurait être tenu pour rien autre que pour du dorique dégénéré.

La voûte et l'arcade sont aussi un emprunt, fait, non à la Grèce, mais à la Perse, pour passer ensuite dans l'art romain.

De fait, les Perses ont été, sinon les premiers, du moins les plus habiles constructeurs de voûtes. L'arbre ne croît sur le sol rocailleux de la Perse que par une laborieuse culture. Des hivers rigoureux succédant à des étés brûlants forcèrent les premiers maîtres du pays á s'abriter sous d'épaisses toitures. Ne possédant pas de forêts, ils durent recourir à la voûte pour recouvrir de grands espaces avec de petits matériaux pierreux. Ils manquaient de bois, même pour se fabriquer des cintres, mais ils furent les premiers qui firent du mortier un usage régulier et méthodique. Avec cela, ils se passèrent de tout appui et maçonnèrent directement dans l'espace leurs voûtes en briques.

— Quel genre de voûtes était en honneur chez ces Perses, précurseurs des Etrusques?

— La voûte en berceau, la coupole et la voûte composée.

1° *Voûte en berceau.* — Un mur de tête leur sert comme point de départ; contre ce mur, ils soudent, à l'aide du mortier, la brique de champ, formant une première tranche du berceau; cette tranche formée, aux briques qui la composent ils soudent de même une seconde tranche, et ainsi de suite de proche en proche. Ils forment ainsi un premier berceau, sur lequel ils peuvent s'appuyer pour construire à l'aise plusieurs autres berceaux concentriques constituant une voûte épaisse et solide.

2° *La coupole.* — Ils pratiquaient en grand la coupole, qui n'offre pas autant de difficulté et se construit sans cintre plus aisément que le berceau. Ils surent de bonne heure faire reposer la coupole sur plan carré à l'aide de pendentifs.

3° *Les voûtes composées.* — Les Perses semblent avoir eu l'intuition du principe de la voûte gothique, principe si fécond qui devait plus tard enfanter des constructions merveilleuses. En effet, ces principes consistent en partie à composer les poussées des voûtes sur des points déterminés des murs, consolidés par des contreforts, et à adopter des formes de voûtes permettant d'éclairer le vaisseau jusqu'à une hauteur voisine du niveau des clefs de voûtes.

Ce sont là deux *desiderata* que les Perses ont

réalisés, non point par la voûte d'arêtes, comme les constructeurs de l'Occident au moyen âge, mais par d'ingénieuses combinaisons de voûtes en berceaux dirigés à angle droit l'un sur l'autre et les uns reposant leur naissance sur l'*extrados* des autres [1].

3° *L'architecture romaine*

Ici encore, il y a une question *historique* et une question *technique*.

1. La question historique

I. Géographie. — Le *Latium* n'avait, dans le principe, qu'une superficie de quatre lieues carrées. Il était borné au nord par le Tibre, au sud par le *Numicus*, par la mer à l'ouest et les monts Albains à l'est. Bientôt toutefois, par les guerres des Romains, le *Latium* s'étendit au sud jusqu'au cap Circei, aujourd'hui *Monte Circello*, et en 314 av. J.-C. il comprenait le territoire des Herniques, des Eques, des Volsques, des Arunces.

Parmi les fleuves du *Latium*, on cite le Tibre *(Tiberis, Tevere)*, le Numicus *(Numico)*, l'Anio *(Teverone)*, l'Astura *(Stura)*, l'Amasenus.

Les principales villes étaient, à l'époque historique, en allant du nord au sud : Fidènes, aujourd'hui *Castel Giubilea ;* Tibur, aujourd'hui *Tivoli*, célèbre par la beauté de son paysage ; Gabies où Romulus fut élevé et près de laquelle se trouvaient d'importantes carrières ; Rome et son port à l'embouchure du Tibre, Ostie ; Tusculum *(Frascati)*, où se trouvaient les plus riches villas des Romains ; Prénestre *(Palestrina)*, célèbre par son temple de la Fortune et par l'oracle qui s'y rattachait ; *Bovillæ* au pied du mont Albain, où eut lieu le meurtre de Clodius par Milon ; Albe la Longue, détruite de bonne heure par les Romains qui en emmenèrent les habitants sur le mont *Cœlius ;* Aricie *(Aricia)*, sur la voie Appienne, célèbre par le bois et le temple de Diane ; Velitre, lieu d'origine des Octaviens ; *Lanuvium*, lieu d'origine des Antonins ; *Laurentum*, où Enée aurait débarqué, d'après la légende, et citée dès 509 dans un traité conclu avec Carthage ; *Lavinium*, fondée par Enée en l'honneur de sa femme Lavinia et possédant un temple de Vénus commun à toute la Ligue latine ; Antium, *Anzio*, où naquit Néron et où l'on a trouvé l'Apollon du Belvédère.

II. Ethnologie. — Le *Latium* fut habité à l'origine par le peuple des *Latins* qui appartenait à la race italiote. Vers le XVII^e^ siècle av. J.-C., une colonie d'Arcadiens, descendants de Japhet, fuyant l'invasion des Hellènes sous la conduite d'Ænotrus, vient s'établir dans l'Italie méridionale. *Italicus*, l'un des successeurs d'Ænotrus, donne son nom à l'Italie appelée auparavant *Saturnie*.

— D'où vient ce nom bizarre ?

— Ce nom, d'origine mythologique, vient de Saturne, qui chassé de Crète par son fils Jupiter, se serait réfugié en Italie auprès de Janus, roi du pays. Vers 1500, une nouvelle colonie d'Arcadiens, conduite par Evandre, bâtit la petite ville de Palantée sur le mont appelé depuis Palatin. A l'époque de Saül, se place l'arrivée d'Enée et d'autres chefs troyens dans le *Latium*. Il bâtit *Lavinium* et son fils Ascagne Albe la Longue. Une colonie grecque venue d'Eubée fonde la ville de Cumes (1130). D'autres colonies grecques arrivent dans le sud de l'Italie, peut-être à Sorrente et à Tarente.

Numitor, descendant d'Enée, règne dans Albe. Sa fille Rhéa Sylvia est mère de deux fils jumeaux, Romulus et Rémus.

La fondation de Rome eut lieu en 753 av. J.-C.

— A cette date Isaïe, le premier des grands prophètes, prophétisait dans le royaume de Juda. La fondation de Rome n'a rien de bien glorieux, puisque Romulus était, dit-on, un chef d'aventuriers qui s'était fait un peuple en appelant à lui des vagabonds et des voleurs, et que tous ces hommes ramassés sans choix avaient bâti au hasard quelques cabanes pour y enfermer leur butin.

— C'est une légende qui s'évanouit devant l'étude des écrivains anciens. Ces écrivains parlent, à la vérité, d'un asile, c'est-à-dire d'un *enclos sacré* où Romulus admit tous ceux qui se présentèrent ; en quoi il suivit l'exemple d'un grand nombre de fondateurs de ville. Mais cet asile n'était pas la ville ; il ne fut même ouvert qu'après que la ville avait été fondée et bâtie complètement. C'était un appendice ajouté à Rome : ce n'était pas Rome. Il ne faisait même pas partie de la ville de Romulus, car il était situé sur la pente du mont Capitolin, tandis que la ville occupait le plateau du Palatin. Il importe bien de distinguer le double élément de la population romaine : dans l'asile sont les aventuriers sans feu ni lieu ; sur le Palatin sont les hommes venus d'Albe, c'est-à-dire les hommes déjà organisés en société, distribués en *gentes* et en *curies*, ayant un culte domestique et des lois. L'asile n'est qu'une sorte de hameau ou de faubourg où les cabanes se bâtissent sans règle et au hasard ; sur le Palatin, s'élève une ville religieuse.

De fait, c'est par une cérémonie religieuse que se faisait la fondation d'une nouvelle ville. Voici en quelques mots la suite des rites pratiqués par les fondateurs de ville et que Romulus a certainement accomplis. Le jour de la fondation, lui et ses compagnons allumèrent un grand feu de broussailles, et chacun saute à travers la flamme

[1] J. Toutain, dans *Le Musée d'Art*. t. I, p. 29-30. — A. Roux, *Histoire de l'Art*, in-8, 1909, Paris. p. 42-43. — Georges Hanno, *Les villes retrouvées*, in-12, Paris, p. 24-28 — E. Babelon, *Manuel d'archéologie orientale*. Paris, 1893. — H. Dieulafoy, *L'art antique de la Perse*, gr. in-8, 1885. — A. Choisy, *Gazette archéologique*, 1887, p. 183 et suiv. — L. Cloquet, *L'art monumental de la Perse*, gr. in-8, 1897. —A. Couren, *Atlas classique d'histoire universelle ancienne et moderne*, Paris, 1880, in-4°, p. 24.

légère. L'explication de ce rite est que, pour l'acte qui va s'accomplir, il faut que le peuple soit pur : or les anciens, par une tradition qui remonte à l'époque primitive, croyaient à l'efficacité du feu pour se purifier de toute tache morale.

Romulus creuse ensuite une petite fosse de forme circulaire, appelée *mundus*, et y jette une motte de terre qu'il a apportée d'Albe, sa patrie. Chacun de ses compagnons jette, comme lui, un peu de terre qu'il a apportée du pays d'où il vient. Avant de venir sur le Palatin, ils habitaient Albe ou quelque autre des villes voisines. Là était leur foyer ; c'est là que leurs pères avaient vécu et étaient ensevelis. Or, il était défendu de quitter le lieu où le foyer avait été fixé ; il avait donc fallu, pour éviter toute impiété, par une fiction, emporter le sol sacré où étaient ensevelis les ancêtres, en y prenant une motte de terre.

Ce rite accompli, chacun des fondateurs pouvait dire : « Ceci est encore la terre de mes pères, ma patrie, *terra patrum, patria.* »

Romulus érigea à cette même place un autel et y alluma du feu : ce fut le *foyer* de la *cité*.

Autour de ce foyer doit s'élever la ville, comme la maison autour du foyer domestique. Romulus trace un sillon qui marque l'enceinte. Les moindres détails sont fixés par un rituel. Le fondateur doit se servir d'un soc de cuivre ; sa charrue est traînée par un taureau blanc et une vache blanche. Romulus tient lui-même le manche de la charrue et la dirige en chantant des prières. Ses compagnons marchent derrière lui en gardant un silence religieux. A mesure que le soc soulève des mottes de terre, on les rejette soigneusement à l'intérieur de l'enceinte pour qu'aucune parcelle de cette terre sacrée ne soit du côté de l'étranger. Cette enceinte, tracée par la religion, est inviolable. Ni étranger, ni citoyen n'a le droit de la franchir. Sauter par dessus ce petit sillon est un acte d'impiété.

— Rémus, le frère du fondateur, l'a appris à ses dépens.

— Le *Latium* avait subi le mélange des Osques, des Ombriens, des Sicules et des Pélasges. Dès la plus haute antiquité, ils avaient formé une ligue comprenant probablement trente villes, qui datait d'avant la fondation d'Albe la Longue. Celle-ci obtint rapidement l'hégémonie dans la ligue et donna naissance à de nombreuses colonies dont la plus importante fut Rome. Sous Tarquin l'Ancien et sous Servius Tullius, Rome eut la présidence de la *Ligue latine*. Cette Ligue latine avait un conseil présidé par un dictateur et ses membres étaient liés par un pacte politico-religieux, qu'on renouvelait chaque année dans le temple de *Jupiter Latiaris*, sur le mont Albain. A la fondation de la République, le *Latium* recouvra son indépendance, Rome sortit de la Ligue latine et n'y fut admise qu'en 493, après la victoire remportée par Spurius Cassius près du lac Régille. Par le traité conclu à cette occasion, Rome et les cités latines se cédaient mutuellement le droit de cité, le droit de commerce et le droit de mariage et concluaient alliance en cas de guerre.

Les Herniques s'associèrent à ce traité en 486, mais, à l'invasion des Gaulois, Rome fut abandonnée par ses deux alliées. Ses relations avec la Ligue latine furent interrompues jusqu'en 358, puis rétablies pour un court espace de temps. En effet, la guerre latine éclata en 340 et se termina en 338 par la conquête du *Latium*. La Ligue fut dissoute ; quelques-unes des villes reçurent le droit de cité romaine ; d'autres, au contraire, appelées *Socii latini*, obtinrent seulement des droits restreints qui les placèrent sur un rang moyen entre les citoyens romains et les étrangers. Les nombreuses colonies que les Romains envoyèrent des villes latines dans toutes les parties de l'Italie étaient placées sur le même rang.

La *lex Julia* ayant, en 90 av. J.-C., accordé le droit de cité complet aux villes latines, le *jus latinum* fut transféré aux villes de la Gaule transpadane, à la population de provinces entières, comme la Sicile et l'Espagne.

— En quoi consistait ce *jus latinum* ?

— On comprenait sous les expressions de « droit de *Latium*, droit latin, *jus latinum*, » l'ensemble des droits que possédaient les Latins, d'abord *alliés*, puis *sujets* de Rome. Il était inférieur au *droit de cité*, mais supérieur au *droit italique*. Il fut aboli complètement en 570 par Justinien.

III. Histoire de l'architecture romaine. — I. Les débuts. — Les légionnaires, au IIe siècle av. notre ère, pénètrent en vainqueurs dans les villes grecques et les mettent au pillage ; chacun des consuls romains prélève de riches butins : Fulvius Nobilior rapporte d'Etolie sept cent quatre-vingt-cinq bronzes et deux cent cinquante marbres ; Paul-Emile est accompagné dans son triomphe par deux cent cinquante chariots remplis de statues. Rome a pris contact avec l'art grec.

— Il dut y avoir quelque résistance de la part du peuple ?

— Les résistances nationales furent longues et nombreuses. Les arts, tout comme les lettres, ne furent guère, au début, qu'occupation de Grecs méprisés, même d'esclaves. Mais Caton l'Ancien lui-même, le farouche conservateur du passé, fut vaincu. La marche en avant continua et, comme le dit Horace, « la Grèce captive vainquit son farouche vainqueur. » Néanmoins, Rome ne perdit pas toute son originalité. Il y eut un art vraiment romain, tout à fait durable et fortement caractérisé, c'est l'architecture, et il n'y eut que cela.

L'architecture n'est point seulement faite pour la beauté ou l'agrément, elle ne peut méconnaître l'utilité qui est sa raison d'être. Routes, aqueducs, canaux étaient depuis longtemps en honneur ; les Romains s'en servaient comme d'instruments de leur pouvoir.

A Rome, l'art était avant tout une institution sociale, un des rouages de la machine gouvernementale. Si l'art grec ressemble au culte désintéressé rendu aux idées d'harmonie et de beauté abstraite, chez les Romains l'architecture devient le signe d'une activité toute-puissante, pour qui la construction des édifices publics est un moyen de *domination*.

Considérons leurs guerres : elles ne se conçoivent pas sans l'accompagnement de l'art. Avec une armée romaine en campagne, partout où pénètre le légionnaire, l'ingénieur et l'architecte le suivent d'un pas égal. La veille, la bataille ; le lendemain, la pose d'une première pierre. Visitez la Grande-Bretagne, la Dacie, l'Espagne, la Tunisie, la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, des bords de la Tamise à ceux du Danube et de l'Euphrate, partout les temples, les thermes, les aqueducs surgissent comme sous le coup d'une baguette de fée. Les soldats, les premiers, étaient employés pendant leurs loisirs à établir des routes, à creuser des canaux, à construire des remparts, des citadelles, des édifices publics de toute nature.

Nulle part on ne peut voir une fusion, sinon peut-être aussi harmonieuse, du moins aussi solide, de l'art et de la civilisation. Est-il une seule des contrées soumises aux anciens maîtres du monde qui ne proclame en d'indestructibles monuments de pierre ou de brique, leur principe de gouvernement, leur souci du bien-être des peuples vaincus, leur foi dans un idéal international ? Partout, ces conquérants par excellence s'efforçaient de faire oublier la perte de la liberté par les bienfaits de la paix et par le prestige d'une civilisation supérieure. Il arriva à la fin, c'est Bossuet qui parle, « que tous les sujets de l'empire se crurent Romains. »

— Voilà une bonne politique.

— C'est vers la fin de la République que l'art prend son essor à Rome. On bâtit beaucoup à cette époque et d'alors datent le temple de Mars ; le deuxième temple de l'Honneur et de la Vertu, construit par C. Mutius et où le type grec est sensiblement modifié dans le sens national ; le théâtre de Pompée, qui fut le premier construit en pierre par les Romains ; le monument de *Cœcilia Metella*, qui n'est pas encore détruit ; la basilique de Paul-Emile.

II. Au siècle d'Auguste. — Le siècle d'Auguste fut sa plus belle époque, comme il fut le plus beau temps de la littérature, de la puissance politique et de la gloire militaire des Romains.

Suétone nous rapporte qu'Auguste se vantait de laisser une ville de marbre là où il n'avait trouvé qu'une ville de brique. Si la prétention paraît ambitieuse, elle ne fut pas moins en partie justifiée.

L'empereur donne l'exemple et cet exemple est suivi. Un nouveau *forum* est construit et il offre sa vaste superficie aux statues des rois et des grands hommes de la République, réunis, à leur grande surprise, en une fraternelle, mais inattendue assemblée. Un temple sous le vocable d'Apollon s'élève sur le Palatin ; Marcellus offre un théâtre à la ville ; Agrippa couvre le Champ de Mars de constructions diverses et fait passer son nom à la postérité grâce au Panthéon, œuvre de Valerius d'Ostie, où devait se réaliser, sous le règne d'Hadrien, dans la construction de la voûte hémisphérique de 43 mètres de diamètre, un chef-d'œuvre d'un genre nouveau, toujours admiré, jamais surpassé. Mais le portique à colonnes corinthiennes surmonté d'un fronton et qui donne accès à l'intérieur de la coupole n'annonce nullement ce qui suit, tant son style est grec.

Ce rapprochement des deux styles forme le caractère dominant de l'architecture romaine et suffit à en faire quelque chose de tout particulier et original. Ce qui fut purement romain est moins artistique. Car, s'il se trouve des ponts comme celui de Ségovie, des routes comme la voie Appienne, des aqueducs comme ceux d'Agrippa, on ne peut dire que la part de l'artiste y soit à comparer avec celle de l'ingénieur.

Même les plus mauvais des successeurs d'Auguste protégèrent l'art. Claude élève des monuments nombreux, surtout il promulgue un édit pour sauvegarder les anciens édifices et en défendre la démolition.

— Voilà l'origine de notre *Commission des monuments historiques !*

— Néron fait rebâtir et embellir les quartiers brûlés de la capitale de son empire. Sur les décombres de l'un de ces quartiers, Severus et Celer élèvent pour lui la *Maison d'Or*, palais éblouissant de richesse et de luxe, dont la superficie, avec ses jardins, ses lacs, ses parcs, n'occupait pas moins de cent vingt hectares.

L'ornementation empruntée à l'Orient avait l'éclat propre à ce pays : les pierres, les métaux, les bois précieux y étaient prodigués. Enfin, la statue de l'empereur, confiée à ce Zénodore que ses compatriotes d'Auvergne avaient chargé de faire le Mercure colossal dont le renom s'était répandu dans toutes les Gaules, s'élevait à 33 m. dans le vestibule du palais.

Plus tard, Vespasien reconstruit le Capitole et bâtit le Colisée, vaste ellipse de 190 m. de long. A ce moment Pompéi était ensevelie et, par cette catastrophe, conservait précieusement les secrets d'art et de vie dont nous avons de nos jours connu la révélation.

III. La diffusion de l'architecture romaine. — Mais Rome s'étendait, son peuple prenait contact avec les étrangers disséminés dans le monde connu, ses soldats passaient de longues années loin de la mère patrie, ses commerçants s'établissaient en tous pays.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Italiens font le commerce dans les nations voisines, surtout en France.

— D'autre part, de tous côtés l'on commence à accourir vers la grande capitale, et le droit de cité

s'accorde de plus en plus facilement. C'est la diffusion. Un peu de tout l'univers se trouve dans Rome, mais aussi un peu de Rome se trouve dans tout l'univers. Pendant ce temps, comme la civilisation devient très raffinée, que l'amour de la somptuosité règne et que les souvenirs comme les mœurs du vieux Caton ne sont plus que matière à déclamation dans les écoles des rhéteurs, on aime l'art, sinon pour sa beauté, du moins pour les jouissances de luxe qu'il donne. Dès ce moment se multiplient les édifices si caractéristiques des Romains : les *basiliques* et les *thermes*, que nous reverrons bientôt. Mais c'est au second siècle que l'art romain indigène produit ses dernières belles œuvres. Aidé d'Appollodore de Damas, Trajan élève les monuments du nouveau *forum*, dont il reste la colonne Trajane. Après lui, Hadrien met sa gloire à construire une villa type d'éclectisme et d'érudition ; Hérode Atticus rivalise avec son maître, et les villes et les municipes suivent ce mouvement. L'époque des Flaviens et des Antonins fut très riche en constructions à l'étranger.

2. La technique de l'architecture romaine

I. Les ordres gréco-romains. — Les Romains adoptèrent pour leur architecture les trois ordres grecs ; mais ils les modifièrent de telle façon qu'ils en firent une architecture personnelle, dont les modifications sont à signaler.

I. Le dorique. — *a) Base.* — A la colonne dorique des Grecs, reposant immédiatement sur le sol, les Romains ajoutent d'abord une base circulaire ; puis, ils assoient sur cette base une plinthe carrée, dont les angles offensent le regard par cela seul qu'ils menacent de blesser les pieds des passants. Quelquefois ils vont même à monter leurs colonnes sur des piédestaux, semblables, dit Thomas Hope, à de véritables échasses sur lesquelles on aurait hissé, à hauteur voulue, un hors-d'œuvre emprunté à quelque édifice de moindre échelle.

b) Le fût. — Le fût de la colonne dorique, chez les Romains, est maintenant souvent lisse, par la raison, sans doute, qu'étant construit avec des marbres les plus précieux, les cannelures, en amoindrissant leurs surfaces polies, eussent diminué les beaux effets de leur éclat et de leurs reflets. Il en est de même de ceux de la colonne ionique et de la colonne corinthienne.

De plus, les fines rainures qui serraient élégamment le haut du fût de l'antique ordre grec sont remplacées par une baguette très saillante, d'un aspect lourd et sans grâce.

c) Le chapiteau. — C'est à l'échine du chapiteau dorique que se trouve la déformation la plus caractéristique : au lieu d'offrir cette courbe d'un beau galbe que nous avons remarquée dans le dorique des Grecs, elle présente maintenant la forme purement géométrique d'un *quart-de-rond ;* ensuite le tailloir, si simple et si largement accusé d'autrefois, est amoindri et divisé par un filet ou même par plusieurs moulures.

d) L'entablement. — Il est aussi défiguré que la colonne. Les Romains réduisent la hauteur de l'architrave à un module ou demi-diamètre ; de la sorte, il n'est pas plus haut que le triglyphe de la frise n'est large et ainsi l'axiome : « Le fort doit porter le faible, » se trouve renversé. Enfin, au lieu de poser, comme les Grecs, les triglyphes à l'aplomb de l'architrave, ils les placent en surplomb, ajoutant encore, sous chacun d'eux, une petite base, en ressaut elle aussi.

e) Les *proportions* sont aussi changées comme il suit : la hauteur du piédestal est de 5 modules, celle de la colonne de 16, celle de l'entablement de 4.

II. L'ionique. — Il n'est pas moins déformé que le dorique.

a) Base. — Elle repose sur une plinthe carrée et, parfois, l'ordre tout entier sur un piédestal. De plus, les Romains composent cette base de deux scoties séparées par deux astragales avec leurs filets, et, renversant encore le principe que le *fort doit porter le faible*, ils placent un gros tore sur la scotie supérieure.

b) Le chapiteau. — Au chapiteau, ils changent en une sèche et dure ligne droite la courbe élégante qui réunissait les volutes d'Ionie, suppriment les rouleaux des deux faces latérales que nous avons signalés dans l'ordre grec, et ornent les quatre faces de volutes semblables.

c) L'entablement. — Entre la frise de l'entablement et le larmier, les Romains placent des denticules qui n'ont en aucune façon leur raison d'être en cet endroit.

d) Les proportions. — La hauteur de la colonne est de 20 modules, celle du piédestal de 7, et celle de l'entablement de 5.

II. L'ordre étrusque-romain. — L'ordre *toscan* se fait remarquer par la simplicité sévère de son style et sa solidité ; aussi le place-t-on toujours au rez-de-chaussée des édifices.

— Ce n'est évidemment qu'une image oblitérée du dorique grec, apporté par les Pélasges qui ont colonisé l'Etrurie.

1° *La colonne.* — *a) Base.* — Elle ne se compose que d'un simple tore avec son congé, et d'une plinthe ronde comme le tore.

b) Fût. — Il n'est jamais cannelé ; mais à la place de cannelures, on l'a parfois couvert de bossages, c'est-à-dire d'ornements faisant *saillie* sur la surface à plomb de la pierre.

c) Le chapiteau. — Il se compose d'un gorgerin, d'un quart-de-rond et d'un tailloir.

2° *L'entablement.* — On y remarque l'architrave séparée de la frise par un listel, la corniche composée d'un talon et d'une cymaise inférieure, d'un larmier et d'une cymaise supérieure. La frise est lisse et la corniche sans denticules.

3° *Les dimensions.* — La hauteur de la colonne toscane est de 14 modules, celle de son piédestal de 4 modules 9 minutes, celle du chapi-

teau de 1 module, enfin celle de l'entablement de 3 modules 6 minutes.

III. L'ordre composite romain. — 1° *Nom.* — L'ordre composite est ainsi nommé parce que son chapiteau est composé des volutes de l'ionique et de la corbeille d'acanthe du corinthien.

2° *Constitution spéciale.* — Ses proportions générales sont les mêmes que celles de l'ordre corinthien ; aussi certains auteurs ne le regardent que comme une variété de ce dernier, sans en faire un ordre proprement dit. Toutefois, il admet une plus grande quantité d'ornements : son chapiteau reçoit des figures, des victoires ailées, des aigles, etc.; le tailloir lui-même est chargé de sculptures. Mais cette profusion d'ornements lui donne précisément une certaine lourdeur et nuit à la pureté des lignes. Il faut avouer néanmoins que sa magnificence étonne et séduit au premier abord.

3° *Dimensions.* — La hauteur de la colonne composite est de 20 modules, celle du piédestal de 7 et celle de l'entablement de 5.

3. Les divers monuments de l'architecture romaine

En parcourant les principales provinces romaines, nous trouverons partout la même préoccupation du bien public qu'à Rome même.

I. A Rome et en Italie. — 1° *Les temples.* — Voici d'abord les temples, asiles de la religion. Rien de plus varié, ni de plus magnifique. Ici, c'est un somptueux rectangle : le temple d'Antonin et de Faustine, à Rome, avec son ample portique et son riche entablement où les griffons alternent avec les vases ; là c'est la rotonde grandiose du Panthéon dit d'Agrippa, avec ses splendides incrustations de marbre et sa coupole monumentale ; puis, sans transition, nous nous trouvons en face de joyaux où l'élégance tient lieu de toute autre préoccupation : tels les charmants petits temples de Vesta à Rome — aujourd'hui chapelle de *Santa Maria del Sole* — et à Tivoli.

2° *Les arcs de triomphe.* — Les idées de triomphe, chères au peuple-soldat, trouvent, à leur tour, leur expression dans des monuments si heureusement agencés que la postérité a dû les copier, désespérant d'y ajouter quoi que ce soit ; tels sont les rostres, les arcs de triomphe de Rome, arcs de Titus, de Septime Sévère, de Constantin ; les arcs d'Auguste à Aoste, à Suse, à Pola, à Rimini ; ceux de Trajan à Ancône et à Bénévent ; telles encore les colonnes triomphales de Trajan et d'Antonin le Pieux à Rome.

3° *Lieux où l'on rend la justice.* — L'exercice de la justice a pour lui le Forum, les prétoires et les basiliques. Les plus célèbres basiliques, à Rome, étaient celle de M. Porcius Caton, la plus ancienne dont l'histoire fasse mention, élevée en l'an 184 av. J.-C., les basiliques Julienne, Emilienne, Ulpienne et celle de Constantin, la dernière en date.

4° *Service de l'enseignement.* — A l'enseignement se rapportent, outre les gymnases, les pinacothèques, les glyptothèques et les bibliothèques.

5° *Lieux de divertissements.* — Les empereurs rassemblaient le peuple entier dans de grandes fêtes sans cesse renouvelées. Il y avait par an, à Rome, cent soixante-quinze jours de fêtes : certaines, par exemple à l'inauguration du Colisée, durèrent cent jours. Ces fêtes étaient des spectacles qui avaient lieu au théâtre, au cirque et à l'amphithéâtre. Ils commençaient le matin et se terminaient au coucher du soleil. Ces spectacles, auxquels assistait l'empereur, étaient une occasion de distribuer au peuple des cadeaux, des friandises ou du vin, des bons-surprises.

— Je comprends maintenant le *Panem et circenses !* des vieux Romains.

a) Les théâtres. — Ces monuments étaient ordinairement adossés à des collines sur la pente desquelles des sièges ou gradins étaient rangés en demi-cercle. Au pied de ces gradins était l'orchestre, qui répondait à ce que nous appelons le *parterre* de nos théâtres actuels, et qui était sur un terrain plat aussi bien que la scène.

Cette portion du théâtre se divisait en trois parties : le *proscenium,* avant-scène sur laquelle on jouait les drames ; la *scena,* grande façade, souvent ornée de plusieurs ordres d'architecture ; et le *postscenium,* où les acteurs se préparaient.

La scène était percée de trois portes. L'une, au milieu, plus haute et plus ornée que les autres, s'appelait *porte royale;* c'était par là qu'entrait le personnage principal de la pièce, qui était censé le maître du palais. Les personnages secondaires faisaient leur entrée par les deux autres portes, que l'on appelait *hospitalia,* parce que ces personnages étaient supposés les hôtes ou les clients du maître du palais.

Le mur de scène faisait retour sur les côtés, et sur ces ailes, *vessuræ,* s'ouvraient deux autres portes, l'une à droite, l'autre à gauche : elles étaient supposées conduire à la campagne, à la place publique, etc.

L'ensemble du théâtre présentait donc, d'un côté la forme semi-circulaire, de l'autre celle d'un carré. On accédait aux gradins au moyen de plusieurs escaliers venant du pourtour et se dirigeant de la circonférence au centre, de manière à établir plusieurs divisions qui, à raison de leur forme en coin, étaient désignées sous le nom de *cunei.* Ces escaliers n'étaient pas en nombre égal dans tous les théâtres. On en comptait sept le plus ordinairement.

Il y avait, en outre, dans beaucoup de théâtres, des ouvertures carrées, correspondant à des corridors voûtés pratiqués sous les gradins et par où l'on pouvait se rendre aux gradins sans être obligé de monter de l'orchestre. Ces ouvertures s'appelaient vomitoires, *vomitoria,* parce qu'elles semblaient vomir les spectateurs lorsqu'ils entraient en foule pour prendre leurs places.

Si tous les gradins étaient occupés, on pouvait encore se tenir debout dans les escaliers. On appelait ces derniers *excuneati*, parce qu'ils étaient assis en dehors des divisions cunéiformes consacrées aux sièges.

— Où étaient les places d'honneur ?

— La place d'honneur pour le prince ou pour le préteur était au centre de la courbure du cercle, à l'intérieur de l'orchestre. Il y avait aussi, dans cette enceinte, des sièges disposés en rond pour les vestales, les sénateurs et les autres personnes de distinction.

Comme les théâtres n'étaient pas couverts, on tendait au-dessus des murs une grande toile pour garantir les spectateurs du soleil. Ce *velarium* était fixé ou suspendu à des mâts implantés au sommet des murs. On fermait la scène au moyen d'un rideau appelé *auleum* ou *separarium*. On le décorait de figures peintes, brodées ou tissées, qui représentaient ordinairement des faits historiques. Quand le spectacle commençait, le rideau ne se levait pas comme aujourd'hui, mais on le baissait, et pendant la représentation il servait d'ornement au *proscenium* ou bien on l'introduisait par une trappe dans l'*hyposcenium*.

Le plus grand des théâtres de Rome était celui de Pompée.

— Que jouait-on dans ces théâtres ?

— On y représentait des comédies, des tragédies, des farces et des pantomimes.

Les *comédies* étaient celles que Plaute et Térence avaient traduites ou imitées du grec ; elles amusèrent les Romains jusqu'au IVe siècle. Les *tragédies* avaient moins de succès auprès de ce peuple d'esprit peu affiné ; elles devinrent des spectacles à décors et à figuration, comme nos opéras et nos féeries. Mais les spectateurs préféraient à tout la *farce* et la *pantomime*.

b) Les cirques. — La forme d'un cirque était celle d'un parallélogramme fort allongé, arrondi à l'un des bouts et carré ou légèrement convexe pour l'autre. Les deux grands côtés offraient extérieurement deux ordres superposés, surmontés d'un attique et terminés par une terrasse. Des boutiques et des passages conduisant à l'intérieur du cirque occupaient le premier rang d'arcades. Six tours carrées, quatre aux points de jonction des grands et des petits côtés du cirque, et deux aux extrémités, s'élevaient au-dessus des terrasses ; elles étaient ornées de quadriges ou de groupes de coureurs.

L'entrée pour les chars était ménagée à l'extrémité légèrement convexe du cirque. Douze arcades, non comprise celle qui se trouvait sous la tour, fermées par des grilles, formaient les remises, *carceres*, où les chevaux étaient retenus avant les courses.

— Quelle était la disposition des sièges à l'intérieur d'un cirque ?

— Sur les deux grands côtés et sur l'hémicycle opposé aux *carceres* s'élevaient plusieurs rangs de gradins, au-dessus desquels était une galerie ornée de colonnes correspondant aux arcades extérieures du second ordre et dans laquelle on pouvait circuler. Il y avait aussi, au-dessus des *carceres*, plusieurs étages de gradins et c'était là, au-dessus de la grande entrée et dans la tour placée au centre des remises, qu'était la tribune réservée à l'empereur ou au magistrat qui présidait les jeux.

L'espace destiné aux jeux portait le nom d'arène, *area*. Au milieu de l'*area* des cirques régnait une muraille haute de quatre pieds, large de douze, s'étendant dans presque toute la longueur de l'enceinte. Cette construction, qui barrait le cirque longitudinalement, portait le nom de *spina*. Auguste, le premier, fit élever sur la *spina* un obélisque dédié au soleil. Il y avait aussi sur la *spina* des cirques de petits temples, des autels, des statues et sept boules, *ova*, portées sur des pivots et servant à indiquer le nombre de tours parcourus par un char. Aux deux extrémités et en dehors de la *spina*, étaient trois pyramides reposant sur le même soubassement et faisant l'office de bornes, *metæ*. C'était près de ces bornes que les chars devaient tourner aux deux extrémités du cirque, en évitant de frapper la borne. Le point de départ était toujours placé de manière que les coureurs avaient à leur gauche la *spina* et les bornes.

On voulait des cirques très vastes pouvant contenir de nombreux spectateurs. A Rome, le cirque Maxime compta d'abord 150.000 places, puis 260.000, finalement 400.000 ! La piste avait environ un kilomètre de tour.

c) Les amphithéâtres. — C'étaient, comme l'indique l'étymologie du mot, deux théâtres en face l'un de l'autre et laissant entre eux un espace vide de forme ovale, destiné aux combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Cet espace prenait le nom d'arène, à cause du sable que l'on y répandait pour faire disparaître le sang des hommes et des animaux ; quelquefois ce sable était teint en rouge avec du cinabre et mêlé de paillettes de mica.

Les gradins étaient disposés autour de l'arène, de sorte que de tous côtés les spectateurs pouvaient jouir du spectacle. Dans les amphithéâtres comme dans les théâtres, ces sièges étaient divisés horizontalement par des précinctions ou *baltei*, et verticalement par des escaliers formant les divisions cunéiformes que nous connaissons. Les gradins reposaient sur des voûtes rétrécies vers l'arène, s'élargissant et s'élevant à mesure qu'elles s'approchaient du portique formant le contour de l'édifice.

On appelait *podium* la partie voisine de l'arène : c'était là que se plaçaient les sénateurs, les vestales, les citoyens les plus illustres de la cité, qui, dans les théâtres, siégeaient à l'orchestre. Le trône de l'empereur, *suggestus*, et le siège de l'édile qui donnait les jeux y étaient placés. Le mur qui soutenait le *podium* s'élevait

de douze ou quinze pieds au-dessus de l'arène ; il était surmonté d'un parapet, *lorica,* pour garantir de l'irruption des bêtes sauvages. Dans plusieurs amphithéâtres, ce *podium* était en outre garni d'une grille de fer.

On tendait des voiles sur les amphithéâtres comme sur les théâtres, pour garantir de l'ardeur du soleil ; enfin, on répandait par certains conduits des liqueurs odoriférantes pour embaumer l'enceinte pendant le spectacle.

Tel est bien le plan du *Colisée,* appelé ainsi à cause de ses proportions colossales, mais dont le vrai nom est *amphitheatrum Flavium.* L'édifice a été terminé et inauguré l'an 80 de notre ère, huit ans à peine après qu'on en eut jeté les fondements. On peut s'imaginer par là le nombre des esclaves et des prisonniers de tout genre employés à l'érection de ce colosse.

La hauteur du Colisée est de 49 mètres ; le grand axe de l'ellipse a 188 m. de longueur et le petit 156. On a employé ici les divers ordres architectoniques : le dorique à la base, l'ionien au milieu, le corinthien en haut. Dans les arcades des différents étages du pourtour extérieur, il y avait de grandes statues et entre les pilastres de l'étage supérieur étaient placés de grands boucliers de bronze.

Dans l'arène, on donnait des combats de gladiateurs, des combats d'hommes et d'animaux et des combats d'animaux entre eux.

6° *Les lieux destinés au service de l'hygiène publique.* — Il y avait, chez les Romains, plusieurs espèces d'établissements où l'on prenait des bains et que l'on connaissait sous les noms de *thermæ,* de *lavacra* et de *balnea.*

a) Les *thermæ* étaient de vastes édifices qui contenaient non seulement des bains, mais encore des portiques et des promenades plantées d'arbres, des salles où les philosophes et les rhéteurs faisaient des leçons publiques et lisaient leurs ouvrages, où l'on s'exerçait à la lutte et que l'on appelait *gymnases* : en un mot, les thermes étaient si considérables qu'Ammien Marcelin les compare à des provinces. De fait, la superficie des thermes de Caracalla égalait plus de la moitié du jardin des Tuileries à Paris (224.000 mètres). On citait parmi les plus beaux de Rome, outre ceux dont je viens de parler, les thermes d'Agrippa, de Néron, de Titus, d'Antonin, de Dioclétien, dont il subsiste encore des restes considérables.

b) Les *lavacra* et les *balnea* étaient des bains d'une dimension médiocre destinés à des familles particulières ou à de petites villes.

7° *Les palais.* — Ce qu'était alors un palais à Rome, on le devine à travers la description que Suétone nous donne de la *Maison dorée :*

> Dans le vestibule s'élevait une statue colossale de l'empereur, haute de cent vingt pieds ; les portiques avaient trois rangs de colonnes et un mille de longueur ; on y voyait aussi un étang, pareil à une mer, entouré de constructions qu'on aurait prises pour une ville ; et, de plus, des campagnes semées de champs, de pâturages, de vignobles et de forêts, avec une grande multitude de bestiaux et de bêtes fauves. Les autres parties de l'édifice étaient entièrement couvertes d'or et incrustées de pierres précieuses et de moules perlières. Les salles à manger étaient lambrissées avec des planches d'ivoire mobiles pour répandre, par les ouvertures, des fleurs et des parfums sur les convives. La salle principale était une rotonde dont le dôme tournait nuit et jour comme le ciel.

8° *Le service des eaux et des égouts.* — Ce service, lui aussi, a donné naissance, à Rome, à des chefs-d'œuvre d'architecture, depuis la *Cloaque maxime,* avec son magnifique appareillage en pierre de taille, construite sous les premiers rois, jusqu'aux aqueducs, jusqu'aux châteaux d'eau, jusqu'aux fontaines monumentales.

9° *Les rues et la voirie.* — Le long des avenues, partout des portiques protègent les passants contre la pluie ou le soleil.

— C'est une pratique qu'ont conservée plusieurs villes d'Italie.

— Mais sortons de Rome par la voie Appienne ou par la voie Flaminienne : partout l'aménagement des routes comporte des colonnes indiquant la distance qui les sépare du centre de l'empire ; puis c'est une série de raffinements dont vous n'avez aucune idée, telle, sur les routes stratégiques, l'installation de pierres permettant aux cavaliers de monter plus facilement à cheval.

Les ponts complètent l'admirable service de communications établi d'un bout de l'empire à l'autre. Leur solidité n'a d'égale que leur magnificence. Dans l'histoire primitive de Rome, un collège de prêtres, *pontifices,* fut spécialement chargé de veiller sur le pont du Tibre. Les provinces voient s'élever le pont de Rimini, etc.

10° *Le culte des morts.* — Il se traduit par des monuments grandioses et variés, dignes de l'Egypte : tels, à Rome, le tombeau d'Auguste ou le tombeau d'Hadrien (château Saint-Ange), celui-ci assez vaste pour servir de forteresse ; puis, le long de la voie Appienne, le môle de Cécilia Métella, épouse de Crassus, le fils du triumvir, et les merveilleuses rangées de sarcophages ; ailleurs, les *columbaria,* nécropoles collectives, consacrées à l'incinération, où toute une famille, avec ses affranchis et ses esclaves, trouvait un asile suprême.

Pour donner une idée de l'ensemble architectural romain à la fin de l'empire, nous l'emprunterons au *Curiosum Urbis,* dont le plus ancien manuscrit remonte au VIII^e^ siècle. Rome, à cette époque, ne comptait pas moins de 37 portes monumentales, 28 bibliothèques, 6 obélisques, 8 ponts, 11 *forums,* 10 basiliques, 11 thermes, 2 cirques, 2 amphithéâtres, 3 théâtres, 4 *ludi,* 2 naumachies, 856 bains, 36 arcs de triomphe, 22 statues équestres dorées, 44 statues équestres en ivoire, 74 autres aussi en ivoire, 80 statues dorées, et des statues ordinaires sans nombre.

— Voilà des chiffres éloquents ; mais c'était la capitale !

— Voici maintenant une ville moyenne comptant 12.000 habitants, Pompéi, miraculeusement rendue à la lumière après avoir dormi tant de siècles sous la cendre du Vésuve. Nous y trouvons neuf temples, un grand et un petit théâtre, un amphithéâtre, une basilique, un grand et un petit *forum*, une caserne, des thermes, puis, le long des rues, la plupart droites, les maisons les mieux agencées et les plus richement décorées qui se puissent concevoir. Ces maisons, à un rez-de-chaussée surmonté d'un seul étage, avec une façade ordinairement insignifiante, comprenaient une série d'appartements assez petits, se développant autour de deux cours intérieures : la première, l'*atrium*, en partie couverte ; la seconde, à ciel ouvert, était dite *peristylium*. Des portiques supportés par des colonnes bordaient les cours et protégeaient tour à tour contre le soleil et contre la pluie, de même que des fontaines artistiquement décorées répandaient partout la fraîcheur. Les maisons les plus riches renfermaient une série de salles consacrées aux plus nobles jouissances de l'esprit : bibliothèques, galeries de tableaux, etc.; puis deux salles à manger, *triclinia*, l'une pour l'été, l'autre pour l'hiver. Partout, sur le sol, se développaient de belles mosaïques ; sur les parois, des fresques originales ou copiées d'après quelque chef-d'œuvre. Un petit jardin, situé au bout de la maison, mêlait les plaisirs de la nature aux voluptés de l'art. Tout cela est clair, propre, élégant et gai, merveilleusement adapté à un climat chaud.

II. En Gaule et en Allemagne. — 1° *Les voies romaines.* — Les monuments les plus remarquables de l'économie politique des Romains sont peut-être les voies au moyen desquelles ils avaient établi des communications entre toutes les parties de leur vaste empire. Les vestiges de ces routes, très nombreuses en Gaule, sont encore reconnaissables. Les villes et les stations romaines, comme Langres, Autun, etc., étaient toutes accessibles au moyen de routes solides ou de chaussées. Elles suivaient ordinairement des lignes droites, excepté lorsque des obstacles naturels, tels que des montagnes, des ravins profonds, des marais, etc., s'y opposaient ; elles se prolongeaient ordinairement sur les plateaux afin d'éviter les terrains marécageux.

Outre les routes principales qui étaient plus directes et qui communiquaient d'une ville à l'autre, il y avait des routes vicinales, *viæ vicinales*, qui accédaient aux villages et qui établissaient des communications entre les bourgades et les villages. Elles n'étaient pas toujours alignées comme les premières, ni faites avec le même soin.

— De quelle manière est construite une voie romaine en Gaule ?

a) La chaussée. — Dans les routes les plus soignées, la première couche, ou la plus profonde, se composait de pierres plus ou moins grandes, posées à plat, quelquefois cimentées avec du mortier : c'est le *stratumen*. Le second lit était formé de pierres concassées, d'une dimension moins considérable que les autres ; on l'appelait *ruderatio*. La troisième couche, *nucleus*, se composait de chaux remplie de tuileaux pulvérisés ou de sable mélangé avec de la terre glaise. Des pierres cubiques ou polygonales irrégulières, rangées comme dans le pavé des villes, formaient la quatrième et dernière couche appelée *summa crusta*.

b) Les colonnes itinéraires. — Les chemins romains de la Gaule étaient divisés au moyen de bornes régulièrement espacées, qui portaient des inscriptions indiquant le nombre de lieues ou de milles compris entre la ville voisine et le lieu où elles étaient posées. Les villes capitales servaient de point central pour compter les distances dans l'étendue de leur territoire ; ainsi, à partir de Langres, on comptait, *ab Andemantunno*...

Les bornes milliaires avaient ordinairement de 3 à 6 pieds de hauteur. Elles étaient cylindriques, quelquefois carrées ; quelquefois, une base carrée ménagée dans le bloc dont on a fait la colonne cylindrique servait à fixer cette borne dans la terre.

— Comme nos bornes actuelles. A-t-on quelque débris de ces colonnes romaines ?

— On montre au musée de Langres une grande pierre de 2 m. de hauteur portant à la partie inférieure la lettre G, que l'on pense avoir servi de borne milliaire. Il en existe d'autres.

c) Les bancs de pierre. — On plaçait aussi en Gaule, sur les routes romaines, des bancs de pierre qui servaient aux piétons pour se reposer et aux cavaliers pour monter à cheval.

2° *Les ponts.* — Le pont de Trajan sur le Danube était le plus remarquable de l'empire et le plus colossal qui eût été jamais construit dans aucun pays. Il était bâti sur vingt piles hautes de 150 pieds et épaisses de 60. Ces piles étaient distantes l'une de l'autre de 110 pieds ; la longueur totale du pont était d'un mille environ. Adrien fit détruire ce magnifique ouvrage en renversant les arches, sous prétexte qu'il aurait pu servir de passage aux barbares pour entrer dans l'empire s'ils avaient pu s'en emparer. Quelques piles ruinées subsistent encore dans le Danube.

Parmi les ponts gallo-romains, on peut citer ceux de Vaison et du Gard.

3° *Les aqueducs.* — Il faut signaler ceux de Nîmes, de Cahors, de Lyon, d'Arles, de Fréjus, de Vienne, de Metz, de Saintes, de Luynes, etc.

4° *Les bains gallo-romains.* — Il en reste de magnifiques traces dans les bains de Julien à Paris, de Verdes, de Lillebonne, de *Landunum*, d'Alonnes, de Mansigné, de Baden-Weiller, de Drévant, de Triguères, de Bayeux, de Nîmes, de Vienne, de Valognes, de Saintes, de Gennes, de Cahors, de Trèves, etc.

5° *Les places publiques.* — On en signale dans les *forums* d'Arles, d'Avenches, d'Avignon, de Besançon, de Lisieux, de Lyon, d'Orange, etc.

6° *Les basiliques.* — On cite, à Arles, près du *forum,* les restes d'un édifice que l'on regarde comme une basilique. A Trèves, le bel édifice antique que l'on appelait basilique a été converti naguère en temple protestant.

7° *Les arcs de triomphe et les portes monumentales.* — Il faut signaler les arcs d'Orange, de Carpentras, de Cavaillon, de Saint Remy, de Besançon, d'Aix-en Savoie, de Saintes, de Langres, de Trèves, de Saint Chamas ; les portes de *Mars* à Reims, celles d'*Arroux* et de *Saint-André* à Autun, d'*Auguste* à Nîmes, de *France* à Nîmes, etc.

8° *Les temples.* — *a)* La *Maison Carrée* de Nîmes est un temple d'ordre corinthien, que l'on regarde comme édifié au temps de Marc-Aurèle et dédié aux fils adoptifs d'Antonin, Marc-Aurèle et Lucius Vérus. C'est un chef-d'œuvre d'architecture.

b) La *Maison Carrée* de Vienne est, comme celle de Nîmes, un temple hexastyle, d'ordre corinthien. Il n'a pas la même élégance que celui de Nîmes.

c) Les *temples* de Saintes, de Champlieu (Oise), d'Izorne (Ain), de Périgueux, de Villetoureix, de Chassenon (Charente), d'Autun, du Mont-d'Or, de Diane à Nîmes, de Tutèle à Bordeaux, etc., sont aussi à signaler.

9° *Les cirques.* — Le cirque d'Orange est, paraît il, le seul en France qui offre encore des vestiges considérables. Il était à côté du *forum* et du théâtre, et sa longueur égalait à peu près celle de la ville actuelle.

On dit aussi que l'obélisque connu à Vienne sous le nom d'*Aiguille* aurait été la *spina* d'un cirque.

10° *Les théâtres.* — *a)* Le *théâtre d'Orange* est une des plus belles ruines de théâtres gallo romains. Le mur de scène a 36 m. de haut et 103 de long ; les gradins peuvent contenir sept mille personnes.

b) Le *théâtre d'Arles.* — Le grand axe a 103 m. de longueur ; les gradins, comme dans la plupart des théâtres de l'antiquité, étaient échelonnés sur un roc dont la pente était du côté de la scène. Il était orné extérieurement de 48 arcades.

c) On peut signaler encore les théâtres de Soissons, de Champlieu (Oise), de Lyon, d'Autun, de Vienne, de Fréjus, etc.

A Langres, on a trouvé une inscription attestant qu'une dame nommée *Attia Sacrata* avait fait réparer le *proscenium* du théâtre tombé de vétusté [1].

11° *Les amphithéâtres.* — *a)* L'*amphithéâtre de Nîmes* est le plus complet de ceux que nous possédons en France et même dans la plupart des parties de l'ancien monde romain. Il est de forme ovale, comme la grande majorité des monuments de ce genre, et se compose d'un rez-de-chaussée, d'un étage au-dessus et d'un attique. Le rez-de-chaussée et l'étage supérieur offrent chacun un portique ouvert composé de soixante arcades, placées à égale distance les unes des autres et séparées par des pilastres de deux pieds de front et d'épaisseur. Les arcades de l'étage supérieur sont bordées d'un parapet destiné à garantir les personnes qui marchaient dans la galerie. Le grand diamètre, de l'Orient à l'Occident, est de 135 m.; le petit, de 105 m. Le grand diamètre de l'arène est de 76 m., le petit de 48. Il pouvait contenir plus de 24.000 personnes. Il est construit en belles pierres de taille, qui ont toutes des dimensions prodigieuses.

b) L'*amphithéâtre d'Arles* est assis sur une petite colline à peu de distance du théâtre. Il offre à l'extérieur, comme celui de Nîmes, deux ordres superposés, surmontés d'un attique. La longueur du grand axe de l'édifice est de 140 m., celle du petit axe de 103 m. Il pouvait contenir 26.000 spectateurs. Il est construit en gros blocs de pierre sans ciment.

c) L'*amphithéâtre de Bordeaux* était aussi à deux étages surmontés d'un attique.

Je rappellerai seulement pour mémoire les amphithéâtres de Périgueux, de Tours, de Limoges, de Poitiers, de Saintes, de Trèves, de Fréjus, d'Autun, de Cimiez près de Nice, etc.

12° *Les palais.* — Presque toutes les villes un peu importantes avaient un palais destiné au logement des empereurs quand ils venaient dans ces villes, mais plutôt pour leur représentant, les intendants ou fonctionnaires chargés de l'administration du pays.

— En reste-t-il quelques débris ?

— On cite le palais de Spalatro en Dalmatie, celui d'Aix, le palais de Trajan à Lyon, et de la *Trouille* à Arles.

13° *Les monuments funèbres.* — *a) Le Mausolée d'Aix en Provence.* — La base de l'édifice était carrée en pierres de grand appareil. Le haut formait plusieurs étages cylindriques.

b) La pyramide d'Igel, près de Trèves. — Ce monument, construit en grand appareil de grès bigarré, a 70 pieds de haut et 14 de diamètre.

c) La pyramide d'Autun. — Dans le principe, elle était quadrangulaire et conique ; elle avait 60 pieds de hauteur et offrait 70 pieds de diamètre à la base.

d) La pyramide de Saint Rémy. — Le monument pyramidal de Saint-Rémy, l'ancien *Glanum,* est un édifice composé de trois étages ou ordres superposés, ayant environ 50 pieds de hauteur. Le premier étage, ainsi que le second, sont carrés ; le troisième, de forme circulaire. Cette pyramide est certainement un monument funéraire.

III. En Afrique. — Non moins que l'Italie, la Tunisie et l'Algérie proclament le splendide épanouissement de l'architecture romaine. Les villes de Lambèse, de Tebessa et de Timgad s'imposent à notre admiration par la beauté des matériaux,

[1] Migneret, *Précis sur l'histoire de Langres,* p. 40.

la belle ordonnance des édifices, la richesse de l'ornementation.

— Ce sont des Pompéis africaines.

— *Lambèse* était le lieu de garnison de la IIIe légion, qui y a laissé des traces nombreuses de son activité.

Tebessa a la même origine : d'abord simple camp vers l'an 71, Vespasien en fit une cité et les Antonins une colonie romaine qui devint le rendez-vous des caravanes.

Timgad fut aussi bâtie par la IIIe légion. Elle a été rasée par les Barbares, envahie par les sables et déblayée dans ces dernières années. Il suffit de relever les colonnes abattues pour reconstituer un arc de triomphe, des temples, un *forum*, des bains, un théâtre et de nombreuses maisons. Les rues ont conservé leur dallage et les traces des roues des chars. On y voit même de somptueuses latrines publiques. On est stupéfié, devant ces ruines, que des villes aussi luxueusement bâties aient pu exister dans ces pays lointains et qui sont aujourd'hui presque le désert.

— Mieux que tous les raisonnements, elles nous disent ce qu'était l'action de Rome sur les terres conquises et pourquoi sa domination fut aussi durable.

4. Les architectes des monuments romains

I. La pensée des Romains au sujet de l'architecture. — Pratiques et ambitieux, les Romains aiment l'utile et le recherchent; le beau est du superflu. « Nous méprisons ces futilités, disait Cicéron dédaigneusement en parlant de l'art; nous les abandonnons aux peuples tributaires pour leur servir de consolation et d'amusement dans leur esclavage. » Virgile, de son côté, s'écriait : « D'autres modèleront avec plus de suavité le bronze qui respire; ils tireront du marbre des visages vivants; ils plaideront avec plus d'éloquence : toi, Romain, occupe-toi de gouverner les peuples. » Lucien place la *science* bien au-dessus de l'*art*. Sénèque, Juvénal, Plutarque traitent l'art et l'artiste avec le dernier dédain.

II Les architectes des monuments romains. — Les Romains faisaient peu de cas des artistes, qui étaient souvent des esclaves, bien qu'ils aient prisé l'art fort haut, parce qu'ils distinguaient entre l'ouvrier et l'œuvre. De là vient que les noms de tant de maîtres éminents, l'architecte du Panthéon, les sculpteurs de l'arc de Titus, des statues d'Agrippine ou de Marc-Aurèle, les mosaïstes de la *Bataille d'Arbelles*, sont un mystère pour nous; nous ne connaissons les noms d'aucun représentant de la si brillante école de sculpture romaine.

5. Caractère et valeur de l'architecture romaine

I. Caractère. — Le génie particulier de l'architecture romaine, ce fut d'employer les formes courbes dans presque tous les monuments. A la plate-bande de l'entablement grec, ils substituèrent, pour réunir les colonnes entre elles, un arc en plein cintre, c'est-à-dire un arc formé de claveaux placés suivant une demi-circonférence. Cet arc en plein cintre est comme le lien qui rattache l'architecture antique à l'architecture du moyen âge.

— De fait, nous l'avons trouvé d'abord sous les mêmes formes dans l'architecture romane et, plus tard, dans l'architecture ogivale, sous la forme de l'arc en tiers point, qui, au fond, n'en est qu'une expansion.

Mais quel jugement faut-il porter sur l'architecture romaine?

II. Valeur. — Il est de mode aujourd'hui de rabaisser l'art romain : l'érudition moderne a pris trop au sérieux les boutades des écrivains latins que nous avons citées.

L'art romain, s'il n'a pas l'originalité d'invention, la pureté de style et la haute poésie de l'art grec, a d'innombrables qualités à lui, sérieuses, parfois brillantes.

Les lignes horizontales de l'art grec sont laissées au second plan par l'apparition du plein cintre. C'était une révolution dans l'architecture, qui pouvait ainsi multiplier ses formes et ses lignes et construire en hauteur. Différente au point de vue *technique* de celle des Grecs, l'architecture romaine l'est aussi par son *esthétique*. Chez les premiers, l'*harmonie* était la loi suprême, les seconds visaient à l'*effet*. *Belles proportions*, disaient les uns; *grandes dimensions*, pensaient les autres. Que ce soit le théâtre de Pompée, le Mausolée d'Hadrien, le Pont du Gard ou le Colisée, chacun de ces monuments frappe par l'ampleur de ses lignes ou l'imposante grandeur de son style.

Telle fut cette architecture romaine, qui offre les deux caractères nécessaires et suffisants pour réaliser ce que l'on demande à un art digne de compter : la *vitalité* et l'*originalité*. Elle fut parfois lourde, mais elle trouva toujours la force et souvent la grandeur.

Bibliographie

E. del Monte, dans le *Musée d'Art*, t. I, p. 31-36. — A. Roux, *Histoire de l'Art*, 1909, p. 40-58. — J. de Waele, *Architecture grecque et romaine*, Gand, 1890. — De Caumont, *Abécedaire d'archéologie, Ere gallo-romaine*, in-8, Caen, 1870. — Albert Malet, *L'Antiquité : Orient, Grèce, Rome*, Paris, 1906, p. 265-412. — E. Mallet, *Cours élémentaire d'archéologie*, 1908, p. 38-52. — Bonavenia, *Guide de Rome*, in-16, Rome, 1901. — Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, p. 415-447. — Ch. Laboulaye, *Dict. des Arts et Manuf*, in-4°, *Supplément*, p. 41-44. — G. Hanno, *Les Villes retrouvées*, Paris, 1881, p. 273-339. — Abbé Jousset, *Les Voyages artistiques, Rome*, Lille, in-4°, p. 49-108. — Abbé C. Chevalier, *Naples, le Vésuve et Pompéi*, in-8, Tours, 1871. — Napoléon, *Histoire de Jules César*, 1865-1869, 2 vol. in-8. — A. de Caumont, *Cours d'Antiquités*, t. II, p. 7 et suiv. — N. Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, 2 vol. in-4°, Reims (1567-1623). — Guizot, *Cours d'Histoire moderne*, 1829, t. III, p. 213. — Abbé Belley, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XX. — *Bulletin monumen-*

tal, t. xxv, p. 832 et suiv. — Dufour, *Recherches sur l'ancien Poitou et sa capitale.* — Siauve, *Recherches sur le Poitou.* — *Revue Normande*, t. I, p. 267. — De La Saussaye, *Mémoire sur la pile Saint-Marc.* — Mabillon, *De re diplomatica*, lib. I, cap. II. — Alex. Adam (écossais), *Antiquités romaines*, trad. de 1818, 2 vol. in-8. — De Crazannes, *Antiquités de Saintes et du département de la Charente-Inférieure.* — Mazois, *Ruines de Pompéi*, 4 vol. in-fol. ; — *Le palais de Scaurus, ou description d'une maison romaine.* — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. III — Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne.* — Taillefer, *Antiquités de Vésone.* — Millin, *Antiquités nationales*, 6 vol. in-4° ; — *Monuments antiques inédits*, 2 vol. in-4° ; — *Voyage dans le midi de la France*, 5 vol. in-8, Paris, 1811. — Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles.* — Bern. de Montfaucon, *L'Antiquité expliquée*, 15 vol. in-fol. — Bourignon, *Recherches... sur les antiquités de la province de Saintes*, 1 vol. in-4°. — Rosny, *Histoire de la ville d'Autun*, in-4°, 1802. — Quatremère de Quincy, *Mémoires de l'Institut*, t. III. — Rey, *Guide des étrangers à Vienne.* — *Congrès archéologique de France*, session de 1858, in-8, p. 23. — V. Petit, *Esquisse des monuments romains de Fréjus*, dans le *Bulletin monumental*, t. XXXI.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

La Charité envers Dieu. *Conférences aux hommes*, par P. Girodon. — In-12 de 214 p., 2 f. — Paris, Plon.

Manuel des Œuvres. *Institutions religieuses et charitables de Paris et des départements.* In-12 de 720 p., 4 f. 50. — **Le Secret du Succès,** par R. Amado, S. J. Trad. de l'espagnol. In-12 de 274 p., 2 f. — **Nouveaux Mélanges oratoires** de Mgr d'Hulst. Tome IX : *Sermons aux œuvres eucharistiques, pour fêtes de la Sainte Vierge, pour réunions d'œuvres.* In-8 écu de 534 p., 4 f. — **Echos du cœur,** par L. Lenfant. In-18 de 132 p., 0 f. 75. — **L'éducation selon l'Evangile,** par l'abbé S. Verret, archiprêtre de Châteaudun. In-12 de x-343 p., 3 f. 50. — Paris, Poussielgue.

Le Royaume de Dieu, par le P. Louis Perroy. — In-12 de 302 p., 3 f. 50. — Paris, Lethielleux.

Ketteler, par l'abbé Cl. Peyroux. — In-8 de 53 p., 0 f. 25. — Limoges, éditions du *Petit Démocrate.*

Les Caisses d'Epargne, par F. Lepelletier. In-12 de 242 p., 2 f. — **Lettres à mon Cousin.** *Orientations morales et sociales*, par Marius Gonin. In-12 de xx-340 p., 3 f. 50. — Paris, Gabalda.

I. — M. Girodon achève, avec ce tome IV, ce qu'il avait à dire aux hommes de Saint-Pierre-de-Chaillot sur les vertus théologales. Et nos lecteurs savent que, sur ce sujet capital, ces quatre petits volumes sont une des meilleures choses que nous ayons. M. Girodon a donné la charité envers les hommes avant la charité envers Dieu, parce que la première lui a semblé sans doute plus urgente, risquant plus d'être oubliée et négligée ; mais Dieu n'y a rien perdu pour attendre, et les fidèles lecteurs de M. Girodon non plus.

Que M. Girodon serait bien inspiré s'il voulait nous donner maintenant les vertus cardinales, après les vertus théologales !

II. — Le *Manuel des Œuvres*, au premier aspect, a les allures d'un catalogue. C'est un répertoire, mais inappréciable. On y trouvera tous les renseignements désirables sur la multitude innombrable des œuvres de charité qui fonctionnent à Paris et sur la plupart de celles qui sont installées dans les départements. La Table analytique s'étend sur 35 pages ; et la Table alphabétique sur 28. Tous les âges, tous les besoins, toutes les misères humaines ont trouvé leur Providence charitable : pour enfants, crèches, pouponnières, associations et mutualités maternelles, écoles, hôpitaux d'enfants, maisons de convalescence, etc. ; — orphelinats et institutions diverses pour jeunes garçons et jeunes filles, apprentissage et pré-apprentissage, patronages, maisons de repos, colonies de vacances, restaurants pour ouvrières, placements, syndicats, cercles, etc. ; — pauvres, malades, toutes les variétés de maladies, maisons de retraites pour vieillards ; — sociétés de secours mutuels, loyers, habitations économiques, mariages des indigents, assistance judiciaire, correction, réhabilitation, préservation : — retraites et œuvres de vocations ; œuvres de bonnes lectures, œuvres en faveur des Alsaciens-Lorrains.

Le *Manuel* est complet : les œuvres catholiques sont l'immense majorité dans cette nomenclature, mais on y mentionne de même les efforts réalisés par les cultes dissidents ou par les sociétés philanthropiques.

La Ire édition du *Manuel* remonte à vingt ans. C'est la VIIe qui vient de paraître ; mais chaque édition forme un ouvrage qui est presque entièrement neuf, tellement la charité est ingénieuse à susciter de nouveaux modes de secours ou à améliorer les anciens !

III. — *Le Secret du succès* est dédié aux jeunes gens de quinze à vingt ans. Ce sont « causeries théoriques et pratiques, » dit l'auteur dans son sous-titre : belle et large théorie, et d'un « pratique » à l'emporte-pièce : *théorie du succès* (7 causeries), théorie chrétienne et fausseté des théories qui tournent le dos à l'esprit surnaturel ; *ennemis du succès* (12 causeries : Ne fumez-vous pas ? Une autre cigarette ! Les petits verres ! Les lectures ; chevalerie et donquichottisme ; le ver rongeur, etc.) ; *conditions du succès* (8 causeries) ; ses *moyens* (5 causeries) : travail, constance, distribution du temps, force d'en haut.

IV. — Tous les lecteurs des précédents volumes des *Mélanges oratoires* de Mgr d'Hulst ont admiré la place de choix que les Œuvres de toute sorte ont prise dans l'apostolat de l'éminent prélat. Ce tome IX est presque en entier consacré aux deux grandes dévotions qui sont l'aliment de toute œuvre charitable et l'élément de toute fécondité : l'Eucharistie et la Sainte Vierge.

Pour un certain nombre de ces sermons, nous avons le texte complet de Mgr d'Hulst ; pour la plupart, des analyses seulement, les canevas plus ou moins développés dont il s'est contenté lui-même : mais quelle mine d'idées toujours fécondes ! quelle largeur d'horizon ! Sur l'Eucharistie, quatre Triduums d'Adoration perpétuelle, trois Octaves de Réparation, deux Triduums de Communion réparatrice, quatre ou cinq sermons détachés pour Adoration, vingt à vingt-cinq sermons sur divers sujets eucharistiques (p. 1-381) ; — vingt-cinq sermons sur fêtes de la Sainte Vierge (p. 382-490) ; — quatre sermons pour réunions de mères

chrétiennes, et un sermon de charité à Bruxelles en faveur de l'Œuvre du Calvaire.

V. — M. Lenfant nous a donné, sur *le cœur et ses richesses*, une dizaine de volumes dont l'Académie elle-même a tenu à couronner le mérite. On sera heureux d'en entendre ici quelques-uns des « échos » les plus harmonieux et les plus vigoureux : ce que c'est que le cœur, où il se forme, ses ennemis intimes, ses ennemis du dehors, son suprême danger, ses déchéances, les punitions de ses égarements, sa régénération par Dieu, notre part dans son relèvement, les privilèges du cœur régénéré, son rayonnement au foyer de famille, ses œuvres...

VI. — Dans le livre de M. Verret, il y a une IIe partie, la plus développée (p. 107-335), qui sous ce titre : *L'Education de la jeunesse selon l'Evangile*, est un excellent traité d'éducation, un memento pédagogique de premier ordre tel qu'on pouvait l'attendre d'un homme qui a donné à l'éducation de la jeunesse de si longues années de son beau talent et de son âme profondément sacerdotale : — formation pédagogique de l'éducateur ; éducation de l'esprit, du cœur, du caractère ; éducation littéraire selon l'esprit de l'Evangile ; culture de la distinction extérieure selon l'esprit de l'Evangile ; compénétration intégrale de la vie scolaire par l'esprit de l'Evangile ; éducation de l'esprit civique, du sens de la liberté, de la vaillance d'après l'Evangile ; persévérance par la Communion fréquente : — autant de sujets que l'on ne trouvera guère traités ailleurs avec autant d'originalité et d'actualité, de finesse et de clarté, de profondeur et tout ensemble d'agrément. Tout cela a été vécu longuement avant d'être écrit.

Et il y a une Ire partie, une contre-partie si l'on veut, qui est plus neuve encore, plus inédite : c'est le tableau de la conjuration formée et des ravages exercés par « les ennemis de la jeunesse selon l'Evangile » : Pharisiens modernes, francs-maçons, doctrinaires antichrétiens, modernistes : jalousies et orgueils pharisaïques, dédain devant les petits, platitude devant les grands ; l'esprit du monde et les infiltrations par les journaux, par les revues, par les conversations, par toute la vie et l'ambiance mondaines : combien l'influence évangélique de l'éducation au collège est contrariée, paralysée par l'esprit dont le jeune homme du monde se sent imprégné au sein de sa famille, au sein quelquefois de familles qui se croient excellentes. M. Verret nous ouvre ici une galerie de tableaux de mœurs très spirituels, très piquants, mais toujours pleins de bonté et de charité apostolique, toujours montrant, à côté du mal, le remède, l'Evangile, — l'Evangile, « le premier des manuels de pédagogie vécue, » l'Evangile, qui « greffe sur toutes choses le sens chrétien, éveille et nourrit l'esprit de foi, » l'Evangile, dont les mots, rappelés à temps, « chantent dans l'âme jeune, comme les paroles d'une mère » et sont « un incessant appel au sens moral, au bon esprit, au sacrifice, au support mutuel, à la charité ou à la distinction. »

Nous pensons tous connaître l'Evangile, et nous aimons tous à le citer. Mais il n'est personne qui n'ait à apprendre beaucoup ici, personne qui, au fur et à mesure qu'il déroulera les pages de ce livre, ne sente les textes évangéliques lui ouvrir des horizons nouveaux et l'éclairer de lumières nouvelles. Jusque dans son explication de la parabole de l'Enfant prodigue, M. Verret a su nous dire des choses neuves (p. 27-51).

VII. — *Le Royaume de Dieu* est un très beau livre. C'est l'histoire du « royaume de Dieu » dans nos âmes : la grâce, sa beauté, sa puissance, ses inefficacités, nos résistances, les obstacles, les déceptions divines, les châtiments, les démarches de Dieu pour nous rendre la grâce, les signes de la grâce en nous (le plus grand de ces signes, qui est l'humilité)...

Sur chacun de ces thèmes, une gerbe de pensées brillantes, fortes, profondes, originales, que l'on sent toujours jaillies du cœur et brûlantes de ferveur. — Ici ou là seulement, l'expression dépasse la pensée, et l'on y voudrait une précision plus rigoureuse. Nous avions fait déjà quelques remarques de ce genre à propos de la *Montée du Calvaire* (*Ami* 1907, p. 219-220) : il y en aurait quelques-unes encore à faire ici, bien moins nombreuses d'ailleurs : p. ex., p. 206 : « Ce qui constitue la sainteté essentielle, c'est l'absence de tout péché grave. Or, l'absence de tout péché grave, c'est l'état de grâce » : formule qui n'est pas exacte : l'absence du péché entraîne, de par les promesses divines, la collation de la grâce, de la sainteté, mais n'en est pas constitutive. Si nous signalons ce vice de forme, c'est précisément parce que dans la prédication on a souvent le tort de ne pas dire assez aux fidèles la splendeur du vêtement de grâce dont Dieu pare l'âme purifiée du péché. — P. 233, le parallèle, ou mieux, le contraste entre l'ange d'Elie et l'ange de Gethsémani est excessif : de l'ange de l'agonie aussi il est dit qu'il fut *confortans eum*. — P. 235, ne pas outrer non plus la « crainte continuelle » des justes de l'Ancienne Loi, par contraste avec le « facile pardon accordé par un homme à un autre homme » dans la Loi Nouvelle. — Mais ce sont là taches minimes, qui ne doivent pas faire perdre de vue l'exceptionnelle éloquence et la solidité du livre du P. Perroy. Aucun de nos lecteurs ne regrettera le temps qu'il aura donné à la méditation de ces fortes pages.

VIII. — *Ketteler :* bonne brochure de propagande, qui donnera déjà, même aux lecteurs les plus novices, une première et très large idée de l'activité sociale du grand évêque. On le cite copieusement lui-même ; et quelle lecture fécondante c'est toujours qu'une page de Ketteler ! — P. 51, le Kulturkampf dont on parle est chose prussienne, législation prussienne dont Ketteler n'a pu être victime, Mayence n'étant pas en Prusse (mais dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt). — Quelques fautes de typographie dans les noms propres : lire Toniolo (sans *r*), Lennig (et non Lenning), Offenbach (sans *k*), Moufang (et non Moufrang, p. 25) ; ne pas doter Innsbruck d'un tréma qui n'existe pas en allemand ; en ajouter au contraire un à Eichstätt (ou, si l'on aime mieux, écrire Eichstætt).

IX. — Une vertu sociale indispensable, c'est celle qui consiste à mettre en réserve, en vue des besoins futurs, une part de la richesse acquise par le travail. C'est à favoriser la pratique de cette vertu que tend l'institution des Caisses d'épargne : institution très populaire et qui devrait l'être bien davantage encore chez nous et rendre des services plus appréciables, si les dépôts de nos Caisses, au lieu d'être centralisés par l'Etat, étaient un peu mieux employés au service des œuvres locales et régionales. L'étude de M. Lepelletier fait aux Caisses nationales la place voulue ; mais elle a le mérite surtout d'attirer l'attention sur les avantages à attendre des Caisses d'épargne privées et sur leur fonctionnement dans les divers pays, France, Angleterre, Belgique, Hollande, Allemagne, Autriche, Suisse, Danemark, Suède, Norvège, Italie, Etats-Unis.

X. — M. Marius Gonin est un des plus ardents apôtres de cette région lyonnaise si féconde en

apôtres. Il prodigue infatigablement sa parole, écrite ou parlée. Il est de longue date une des meilleures plumes de la *Chronique du Sud-Est* (aujourd'hui *Chronique sociale de France*). Dans certains recoins du vieux parti conservateur ou pseudo-conservateur on a pu le trouver parfois un peu osé ; mais ceux qui le connaissent savent qu'il est toujours docile aux directions venues de voix autorisées ; et le tableau qu'il nous trace ici (p. 287-297) de son entrevue, de sa première entrevue avec « l'Evêque » est charmant. Son livre est écrit sous forme de « lettres » : ce n'est pas un manuel en forme ; mais on y prendra de claires et généreuses « orientations morales et sociales ». M. l'abbé Thellier de Poncheville a écrit une préface qui est vivante comme le livre lui-même : — « Ce n'est pas un livre, c'est l'essor d'une âme. Ce n'est pas un écrivain, c'est un éveilleur de vie... »

La Suggestion dans l'art, par Paul Souriau, prof. à l'Université de Nancy. — In-8 de 316 p., 5 fr. — Paris, Alcan.

LES MAITRES DE LA MUSIQUE. **Hændel,** par Romain Rolland. — **Gluck,** par Julien Tiersot. — **Gounod,** par Camille Bellaigue. — **Liszt,** par Jean Chantavoine. — Vol. in-8 écu de 250 p., à 3 fr. 50. — Paris, Alcan.

LES MAITRES DE L'ART. **Philibert de l'Orme,** par Henri Clouzot. — In 8 de 200 p., 24 planches hors texte, 3 fr. 50. — Paris, Plon.

I. — La thèse de M. P. Souriau est fort intéressante, étayée sur des observations psychologiques très fines ; mais nous ne saurions admettre les généralisations qu'il en déduit.

Il voit, dans l'art, surtout (sinon exclusivement) un phénomène de suggestion, ou même d'hypnose : les procédés de l'art sont, pour lui (comme pour M. Bergson), une forme « atténuée, raffinée et spiritualisée en quelque sorte » des procédés de l'hypnotisme. Il fait presque sienne cette définition de M. Bergson : — « L'objet de l'art est d'endormir les puissances actives ou plutôt résistantes de notre personnalité, et de nous amener ainsi à un état de docilité parfaite où nous réalisons l'idée qu'on nous suggère, où nous sympathisons avec le sentiment exprimé. » Il note seulement que, si ce n'est pas là une définition, si tel n'est pas vraiment l'objet de l'art, du moins « à coup sûr ce pourrait être son procédé le plus puissant » (p. 66). Que l'art ose donc en user ! et puisque le tout pour lui est de nous réduire au minimum de volonté et de nous exalter au maximum d'imagination et que c'est justement l'effet principal de l'hypnose de nous enlever toute force de résistance volontaire, en même temps qu'elle augmente l'activité de notre imagination, que l'art recoure à la suggestion hypnotique ! Dans un but élevé, évidemment, non point pour nous halluciner de songes troublants et fiévreux, mais pour nous élever vers l'idéal ! Mais enfin, qu'il connaisse son pouvoir et qu'il ose s'en servir !

Tout cela est vrai d'un certain art, de certaines formes d'art, de beaucoup d'œuvres d'art. Mais, le généraliser, faire de la suggestion, de l'hypnose, le procédé ordinaire, le procédé le plus efficace de l'art, c'est donner raison à ceux qui crient à l'immoralité essentielle de l'art. Nous ne pouvons pas qualifier autrement qu'immoral un art qui, tout en se proposant un but ultime noble et élevé (c'est l'hypothèse de M. S.), vise cependant, comme résultat immédiat, à minimiser la volonté et à exalter les puissances obscures et inconscientes de l'imagination (puisque ce n'est que de ce genre d'imagination qu'il est question, de l'imagination qui est incompatible avec la lucidité de la pensée). Mais, grâce à Dieu, ce n'est pas là tout l'art ; et il y a un art qui respecte la hiérarchie des facultés de l'âme et qui parle à l'âme tout entière et qui, loin de supprimer ou de diminuer aucune de nos puissances, les porte au contraire toutes à leur maximum d'efficacité dans la subordination et l'harmonie.

Ramener l'art à la suggestion, c'est un sophisme qui n'est pas sans analogie avec la manie de ramener le génie à une névrose. De ce dernier sophisme, le Dr. Grasset a fait justice, il y a plusieurs années déjà dans ses *Demifous*, et tout récemment dans ses *Idées médicales :* il a montré que le génie, le talent, la puissance créatrice est essentiellement une faculté saine : beaucoup de génies n'ont pas eu trace de névrose ; d'autres ont pu être névrosés par une zone de leur système nerveux, mais cela n'était certes point un élément de supériorité, encore que ce ne les ait point empêchés de rester supérieurs par une autre zone ; et quant aux purs névrosés que l'on a qualifiés génies, ce sont génies d'une espèce fort particulière que la postérité ne retiendra pas.

Un lecteur avisé, tous nos lecteurs démêleront très aisément le sophisme dont mainte page de ce livre est imprégnée. Et, cela une fois bien discerné, ils pourront faire ici une ample moisson d'observations très pénétrantes sur l'hypnose, ses conditions, son charme et son danger, la fascination visuelle, la fascination auditive, les rapports de l'hypnose à la suggestion, suggestion visuelle, suggestion auditive, suggestion d'images, suggestion de sentiments, changements de personnalité, conception dramatique et obsession artistique...

II. — Un des plus beaux types d'art équilibré, sain, complet, c'est Hændel, à qui M. R. Rolland vient de donner une étude charmante dans sa brièveté. Nous en avons parlé ailleurs (Causerie de décembre 1910, p. 1108 et suiv.).

On se rappelle le plan général sur lequel sont édifiées ces monographies des *Maîtres de la musique :* d'abord étude biographique, ordinairement en 100 ou 120 pages ; puis étude de l'esthétique et de l'œuvre elle-même, avec des exemples bien choisis (particulièrement nombreux dans le *Hændel* de M. R. Rolland), rapides et courts, qui donnent une idée déjà passablement précise de l'art du musicien en question, de ses procédés, de son développement, des effets voulus et produits, etc.

Gluck (1714-1787), d'origine allemande mais qui a conquis sa gloire à Paris, est un exemple de génie laborieux. Ce n'est plus la précocité d'un Hændel ou d'un Mozart. Il était né dans un village du Haut-Palatinat (aujourd'hui à la Bavière), mais d'une famille qui venait probablement de Bohême. En tous cas c'est en Bohême qu'il fut élevé, non loin de Kommotau. Il débute comme musicien ambulant, arrive ainsi à Vienne, se laisse attacher à la personne d'un noble Italien de Lombardie, vient à Milan à vingt-cinq ans, et pendant près de trente ans va entasser les unes sur les autres les partitions d'opéras italiens, bornant son ambition à satisfaire au goût de son époque et ne cherchant rien de plus qu'à faire comme avaient fait ses prédécesseurs, jusqu'à ce qu'aux abords de la soixantième année, et après une longue période de recueillement et de silence, il tourne décidément le dos à l'Italie, vient à Paris (1774), et y donne coup sur coup (1774-1779) les cinq chefs-d'œuvre qui révèlent un art nouveau et qui sont, à la vérité, tout Gluck : *Iphigénie en Aulide, Orphée, Alceste, Armide, Iphigénie en Tauride*. Grande et noble musique, équilibrée elle aussi (même dans les éclats de passion d'*Armide*), qui est de celles que l'on